



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
06/01/2023

Dossier complet le :
06/01/2023

N° d'enregistrement :
2023 - 13596

1. Intitulé du projet

agrandissement d'un préau ostréicole sur dégorgeoirs

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA GILLES MASSE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Gilles MASSE

RCS / SIRET

4 0 2 | 5 9 0 | 2 0 2 | 0 0 0 | 2 2

Forme juridique

SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
14	Travaux ouvrages et aménagement dans les espaces remarquables ou littoral : permis d'aménager en zone Aor

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un préau ostréicole de 1155m² au dessus de dégorgeoirs pour pouvoir faire purification des coquillages et améliorer la commercialisation et les condition de travail

4.2 Objectifs du projet

Mise aux normes sanitaires pour les coquillages avec la mise en place de purification des coquillages
Amélioration des conditions de travail

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

À la fin des travaux 2 nouveaux dégorgeoirs type « Geobox trat cok» seront installés à côté des 3 dégorgeoirs existants. Ces 5 dégorgeoirs seront couverts par un préau de 1155m². Les dégorgeoirs et ce nouveau bâtiment sont montés sur une partie de la plateforme de travail actuelle de l'entreprise, dont une partie est en béton et une partie en sol calcaire.

Les geobox trat cok limite la manutention manuelle et améliore donc les conditions de travail. La couverture permettra au salariés également de travailler à l'abris des intempéries et des grosses chaleurs. Les coquillages seront également dans de meilleures conditions de vie et l'entreprise subira moins de mortalité. La mise en place de ces geobox et de la couverture permettra de pouvoir réaliser plus de purification et d'augmenter la production. Au vue des évolutions des zonages sanitaires la purification devient essentielle à la commercialisation des coquillages. La purification contient un système de refroidissement. Le préau sera accolé au préau existant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

évaluation d'incidence Natura 2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
1550m ²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

1 route de bellevue
17550 DOLUS D'OLERON

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5° 9 3 ' 6 3 " 86 Lat. - 1° 24 ' 2 1 " 98

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

dernier permis autorisé en 2018

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 540007610 Marais et vasière de Brouage-Seudre-Oléron
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DOLUS D'OLERON
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	zone anthropisée
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPRN approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SIC FR540043T Marais de Brouage et Nord Oleron ZPS FR5410028 Marais de Brouage, Ile d'Oléron
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	OLERON

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	zone de travaux déjà anthropisé. actuelle plateforme de travail en sol calcaire et dalle béton
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone de travaux déjà anthropisé. Actuelle plateforme de travail en sol calcaire et dalle béton

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pendant les travaux : les entreprises qui réalisent les travaux uniquement après travaux : pas de déplacement et de trafic supérieur au trafic actuel
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pendant les travaux, des engins et camions de chantier engendreront du bruit une partie de la journée. Mais le dérangement peut être considéré comme non significatif. L'activité conchylicole étant présente sur site.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	amélioration des conditions de travail sur l'activité conchylicole

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

pas besoin d'évaluation, actuellement la zone des futurs travaux est une plateforme de travail, un parking béton, calcaire et dégorgeoir

Pas de destruction, modification d'habitat ni d'espèce.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
évaluation Natura 2000 avec tous les plans intégrés (annexes) permis d'aménager

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

DOLUS D'OLERON

le, 04/01/2023

Signature

MASSE-G


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

**LAURENT
GEOFFROY
ARCHITECTE DPLG**

39, Bd de l'Océan 17200 - ROYAN
05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51
laurent.geoffroy@orange.fr



Maître d'ouvrage :

**Huitres massé
M. MASSE**

1 Bis Route de Bellevue
17550 Dolus d'Oléron

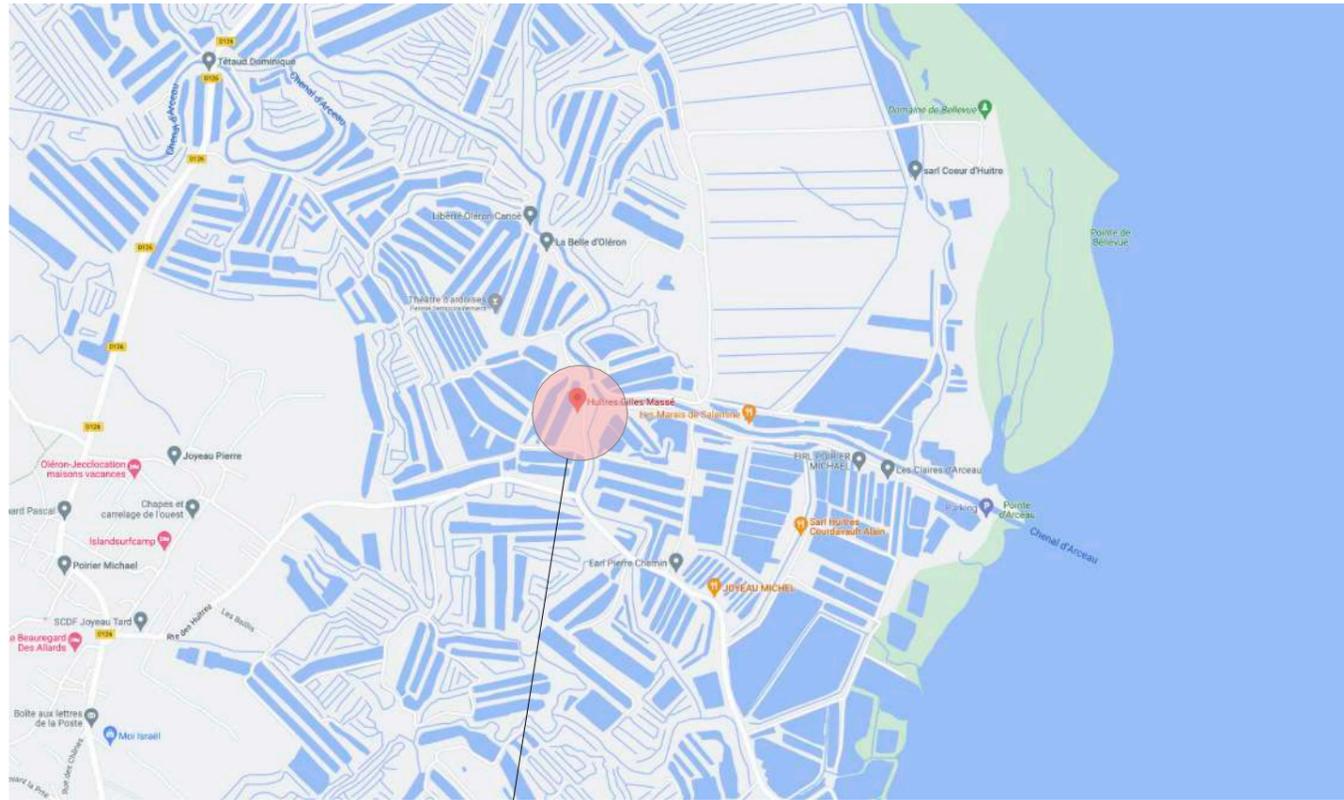
Projet :

**Extension d'un
bâtiment agricole**

1 Bis Route de Bellevue
17550 Dolus D'Oléron

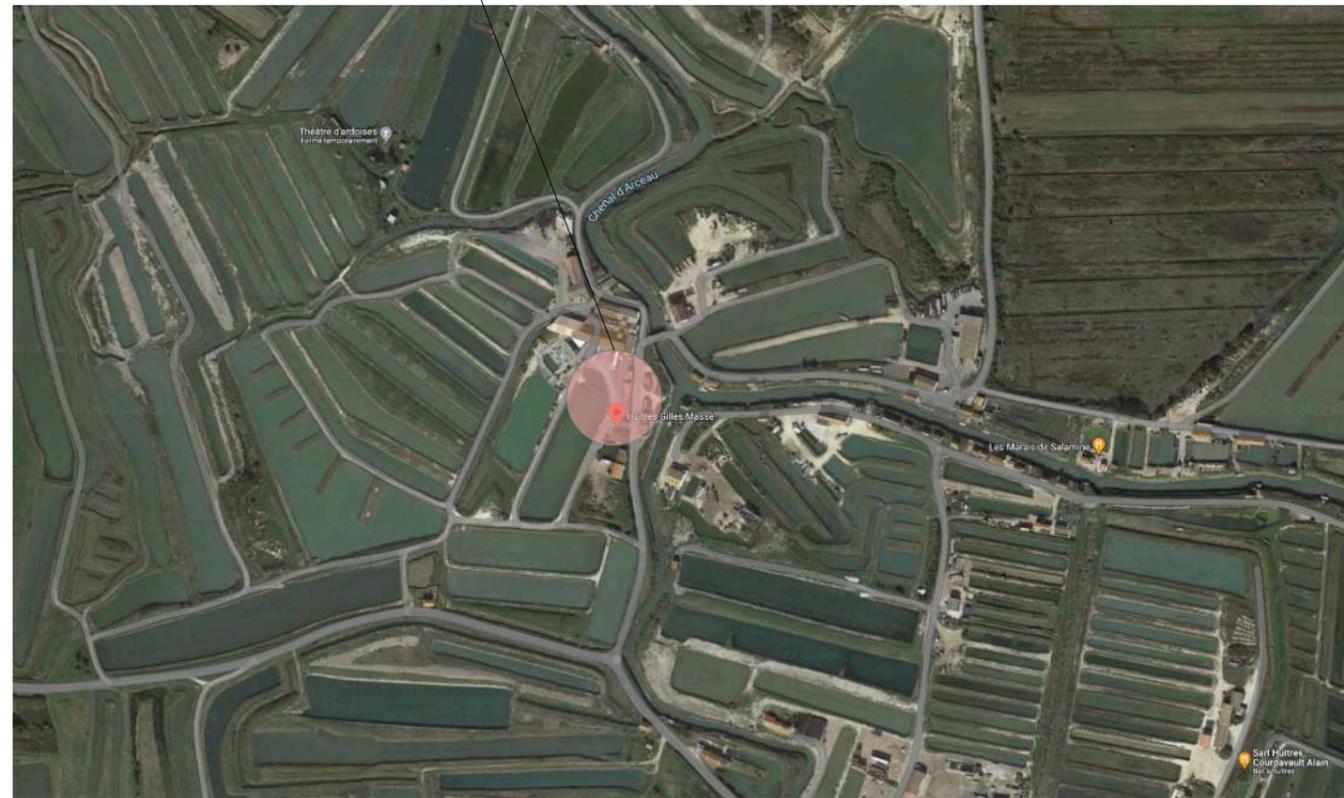


PERMIS DE CONSTRUIRE



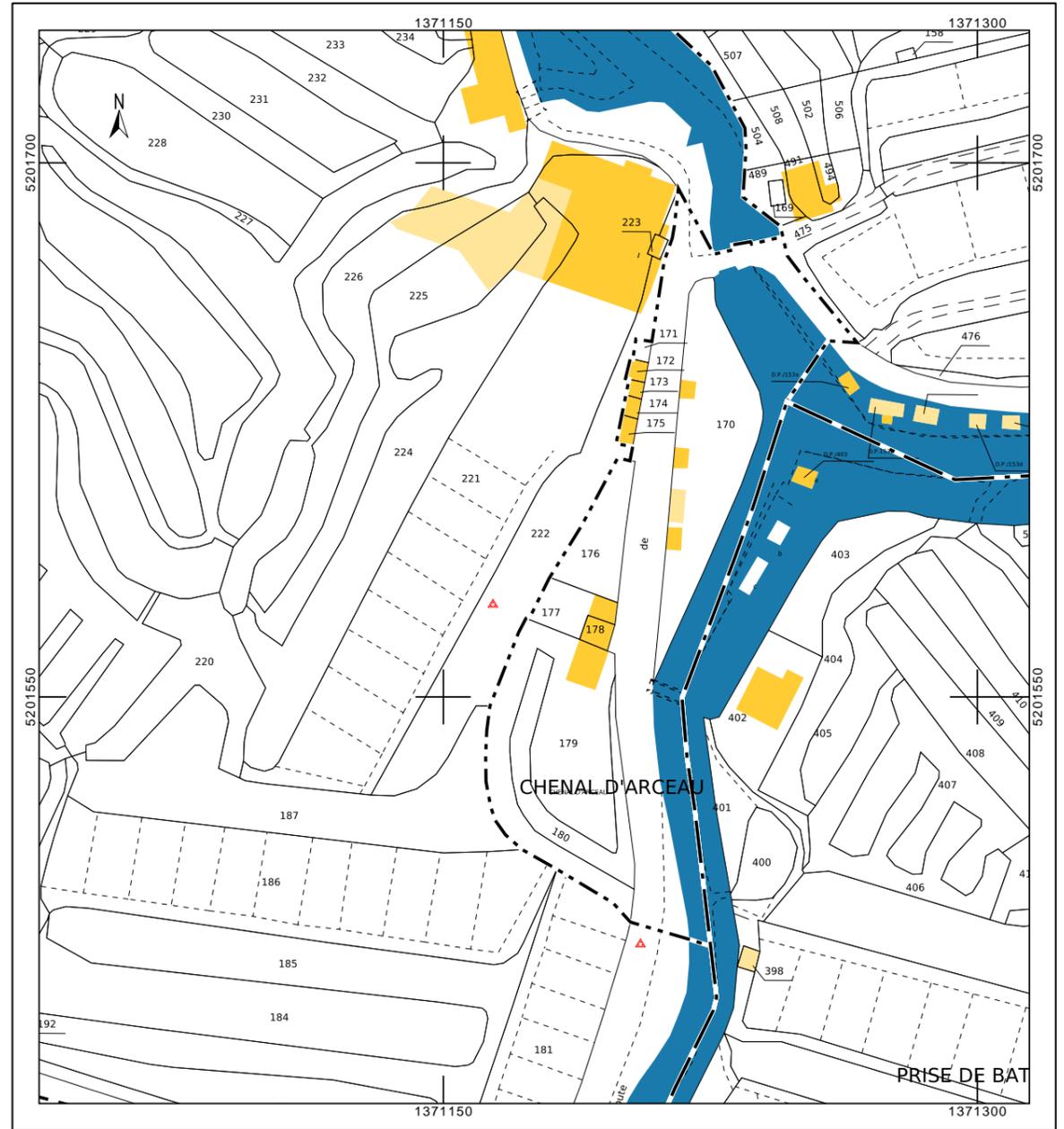
EMPLACEMENT PROJET

VUE EN PLAN



VUE SATELLITE

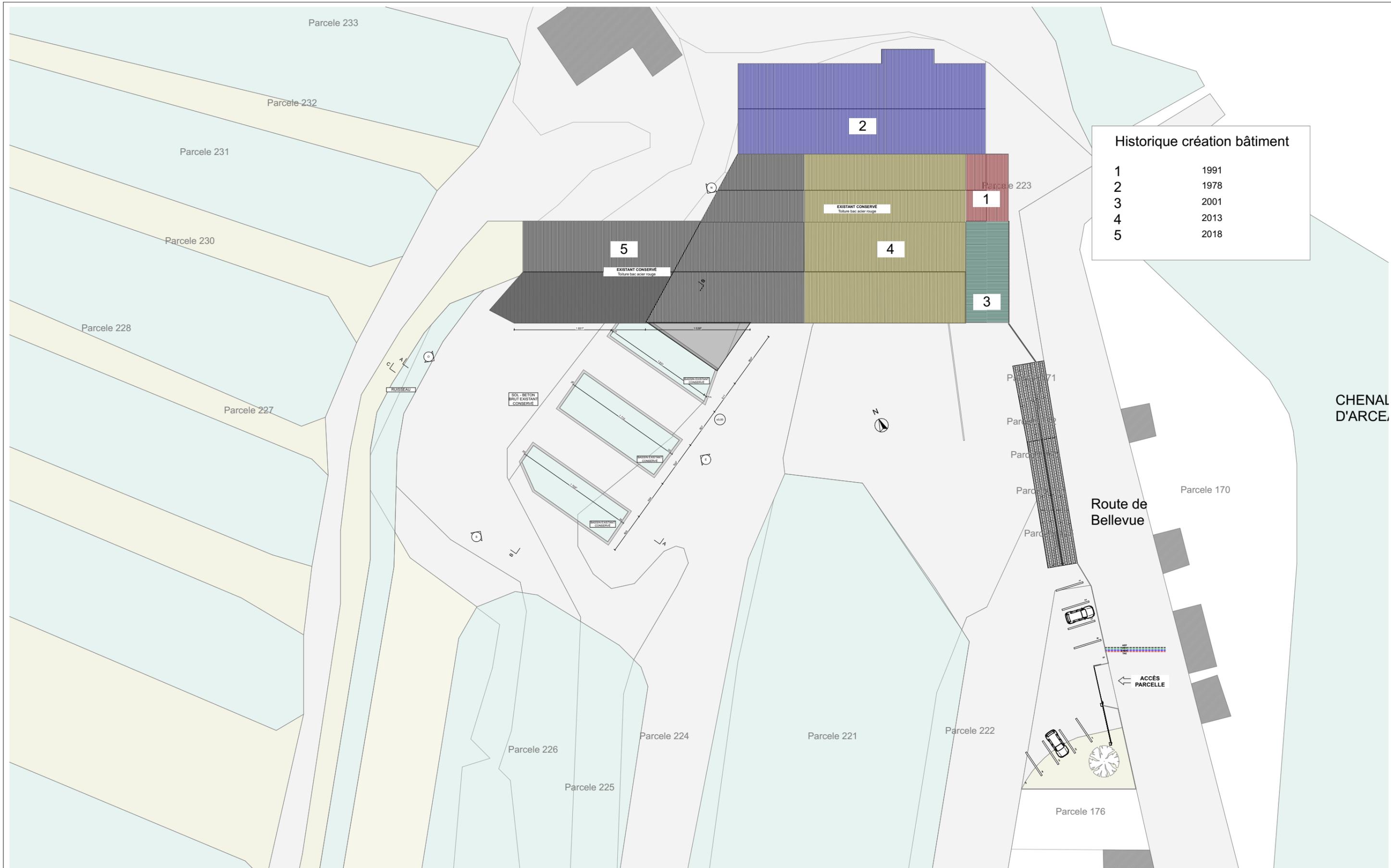
<p>Département : CHARENTE MARITIME</p> <p>Commune : DOLUS-D OLERON</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Pôle Topographique et de Gestion Cadastreale 26 ave De Fétilly Réception sur RDV 17020 17020 La Rochelle Cédex 1 tél. 05 46 30 68 04 - fax ptgc.170.la-rochelle@dgif.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : CV Feuille : 000 CV 01</p> <p>Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/1500</p> <p>Date d'édition : 27/06/2022 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC46 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics</p>	<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p style="text-align: center;">cadastre.gouv.fr</p>	



PLAN CADASTRAL

<p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Huitres massé M. MASSE</p> <p>1 Bis Route de Bellevue 17550 Dolus d'Oléron</p>	<p>Projet :</p> <p>Extension d'un bâtiment agricole</p> <p>1 Bis Route de Bellevue 17550 Dolus D'Oléron</p>	<p>Nom du plan:</p> <p style="text-align: center;">Plan de situation</p>	<p>Phase de projet:</p> <p>PERMIS DE CONSTRUIRE</p> <p>Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être considérés ni utilisés comme des plans d'exécutions</p> <p>Date d'impression : 29/11/2022</p>	<p>PC 1</p>	<p>Maître d'oeuvre : LAURENT GEOFFROY ARCHITECTE DPLG</p> <p>39, Bd de l'Océan 17200 - ROYAN 05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51 laurent.geoffroy@orange.fr</p>
--	--	--	--	--------------------	--





Historique création bâtiment	
1	1991
2	1978
3	2001
4	2013
5	2018

Maître d'ouvrage :
Huitres massé
M. MASSE
 1 Bis Route de Bellevue
 17550 Dolus d'Oléron

Projet :
Extension d'un bâtiment
agricole
 1 Bis Route de Bellevue
 17550 Dolus D'Oléron

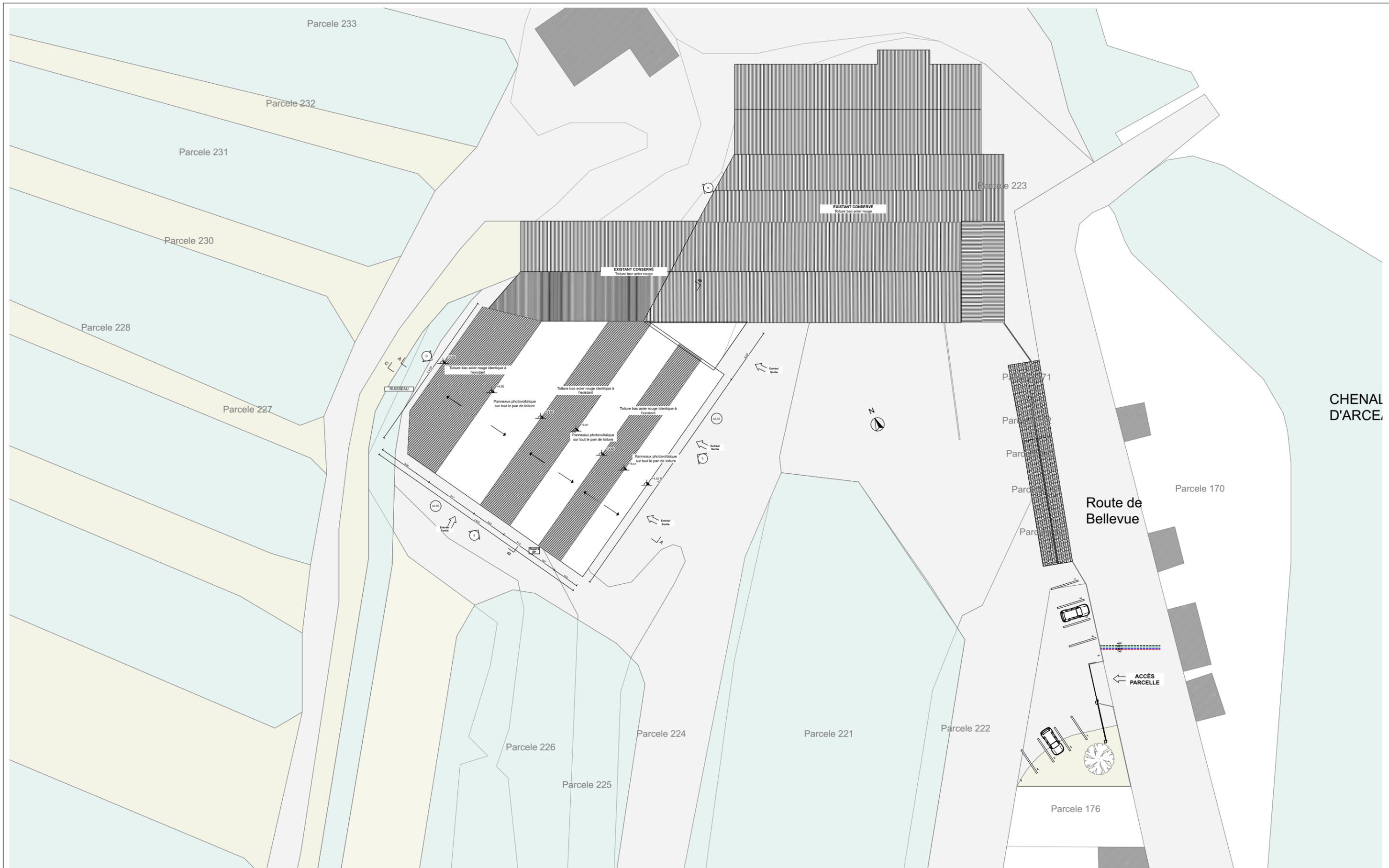
Nom du plan:
Plan de masse 1/500-
EXISTANT
 Echelle(s) :
1:500 / A3

Phase de projet:
PERMIS DE
CONSTRUIRE
 Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être
 considérés ni utilisés comme des plans d'exécutions
 Date d'impression :
29/11/2022

PC 2

Maître d'oeuvre :
LAURENT GEOFFROY
ARCHITECTE DPLG
 39, Bd de l'Océan 17200 - ROYAN
 05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51
 laurent.geoffroy@orange.fr





Maître d'ouvrage :
Huitres massé
M. MASSE
 1 Bis Route de Bellevue
 17550 Dolus d'Oléron

Projet :
Extension d'un bâtiment agricole
 1 Bis Route de Bellevue
 17550 Dolus D'Oléron

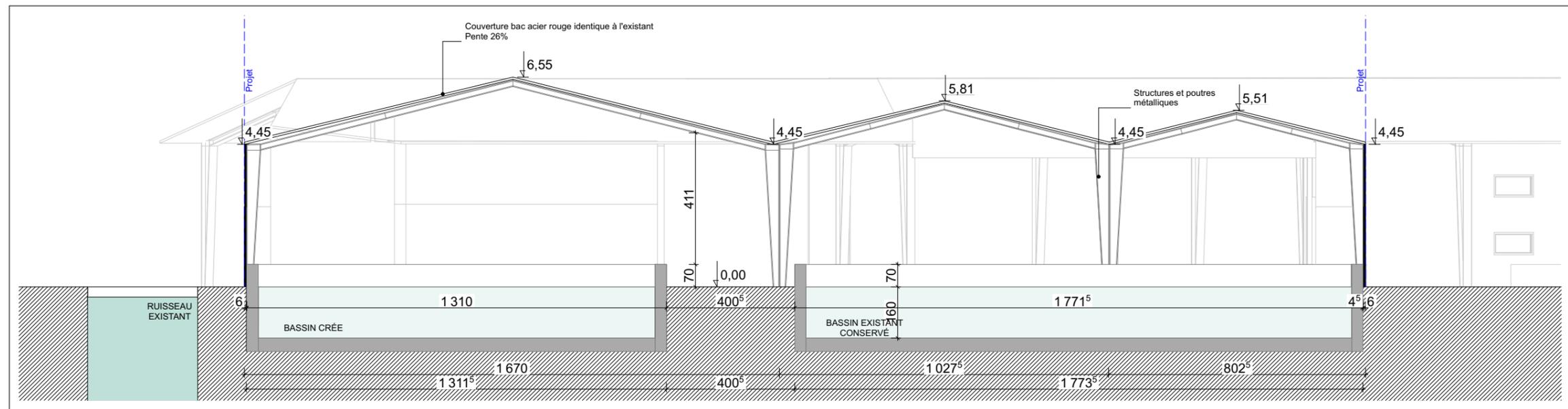
Nom du plan:
Plan de masse 1/500
PROJET
 Echelle(s) :
1:500 / A3

Phase de projet:
PERMIS DE CONSTRUIRE
 Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être considérés ni utilisés comme des plans d'exécutions
 Date d'impression :
29/11/2022

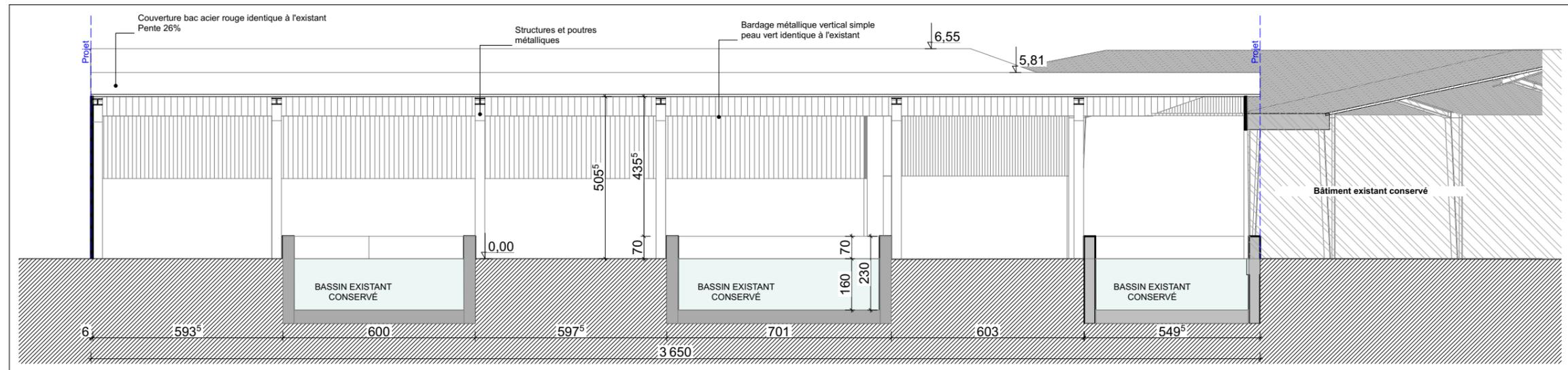
PC 2

Maître d'oeuvre :
LAURENT GEOFFROY
ARCHITECTE DPLG
 39, Bd de l'Océan 17200 - ROYAN
 05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51
 laurent.geoffroy@orange.fr

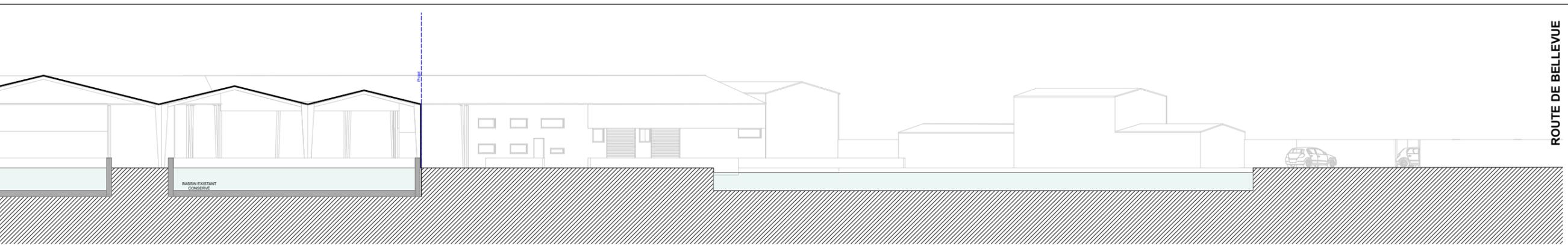




Coupe AA - Projet



Coupe BB - Projet



Coupe du terrain

<p>Maître d'ouvrage : Huitres massé M. MASSE</p> <p>1 Bis Route de Bellevue 17550 Dolus d'Oléron</p>	<p>Projet : Extension d'un bâtiment agricole</p> <p>1 Bis Route de Bellevue 17550 Dolus D'Oléron</p>	<p>Nom du plan: Coupes sur TN</p> <p>Echelle(s) : 1:150, 1:300 / A3</p>	<p>Phase de projet: PERMIS DE CONSTRUIRE</p> <p>Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être considérés ni utilisés comme des plans d'exécutions</p> <p>Date d'impression : 29/11/2022</p>	<p>PC 3</p>	<p>Maître d'oeuvre : LAURENT GEOFFROY ARCHITECTE DPLG</p> <p>39, Bd de l'Océan 17200 - ROYAN 05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51 laurent.geoffroy@orange.fr</p> 
---	---	---	--	--------------------	--

PC4 - Notice paysage

Caractéristiques du terrain

Le terrain est situé au 1 Bis Route de Bellevue, 17550 à Dolus d'Oléron. Il s'agit de plusieurs parcelles annexés en fin de dossier (voir ANNEXE - Parcelles cadastrées).

Le terrain ne présente pas de pente significative et n'est pas végétalisé.

Caractéristiques de l'environnement immédiat

Les parcelles environnantes sont constituées de bassins de culture en majeure partie et d'autres bâtiments agricoles.

Descriptif du bâtiment et programme

Le programme comporte une construction d'un appentis métallique pour recevoir une piste de lavage.

Le bâtiment ne reçoit pas de public et n'étant pas chauffé, il n'est pas sujet à la RT2020.

L'architecture des constructions présente un aspect simple dans ses volumes, ainsi qu'une harmonie dans l'utilisation de ses matériaux.

La construction sera implanté à plus de 10 m par rapport à l'axe de la voie et par rapport aux limites séparatives. Et dans le prolongement du bâtiment existant.

La hauteur de la nouvelle construction sera de :
- 6,12 m en haut de pente et de 4,37 m en bas de pente.

Les matériaux employés seront les suivants :

- Bardage métallique simple peau de couleur gris RAL 7026 y compris habillage d'angle, pose verticale.
- Couverture tôle fibro-ciment de couleur gris RAL 7026 - pente de 25%.
- Gouttières et descentes pluviales en aluminium de couleur gris RAL 7026.

Les eaux pluviales seront envoyées vers le réseau existant.

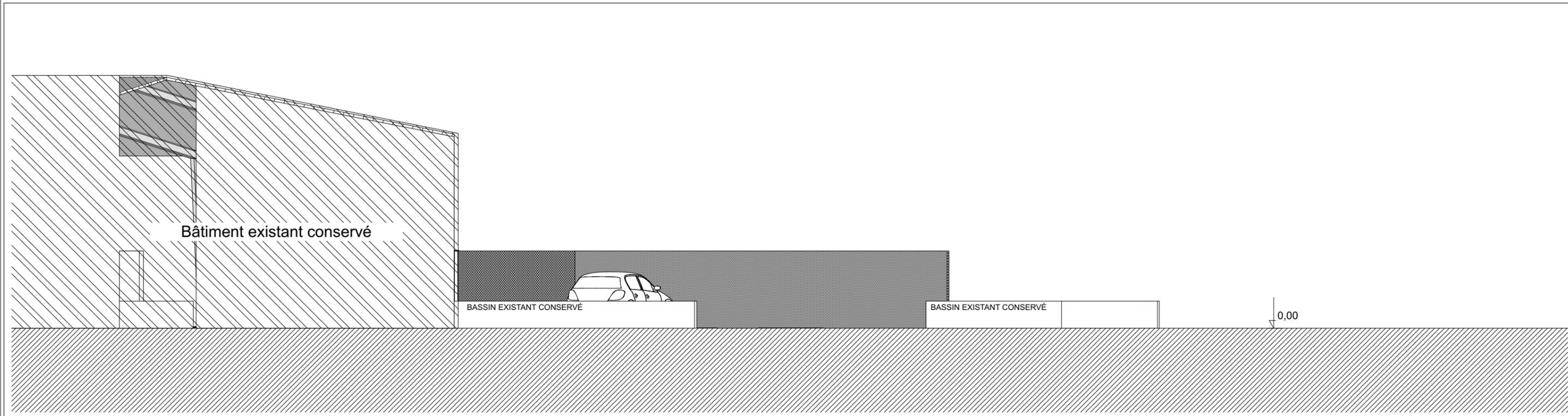
Les réseaux AEP, PTT , ERDF et TAE seront raccordés au réseau existant.

Prise en compte du relief du terrain et de la végétation actuelle / aménagement extérieur

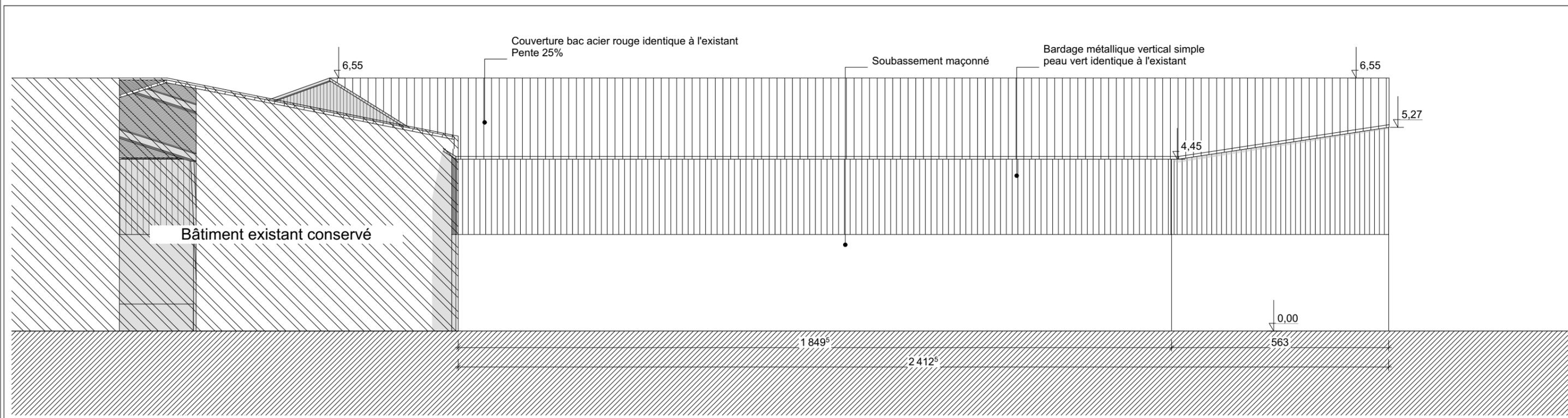
Il n'y a pas de végétation présente sur le terrain.

Le projet ne prévoit pas la création de places de stationnement.

Maître d'ouvrage : Huitres massé M. MASSE 1 Bis Route de Bellevue 17550 Dolus d'Oléron	Projet : Extension d'un bâtiment agricole 1 Bis Route de Bellevue 17550 Dolus D'Oléron	Nom du plan: Notice paysage Echelle(s) : / A3	Phase de projet: PERMIS DE CONSTRUIRE <small>Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être considérés ni utilisés comme des plans d'exécutions</small> Date d'impression : 29/11/2022	PC 4	Maître d'oeuvre : LAURENT GEOFFROY ARCHITECTE DPLG 39, Bd de l'Océan 17200 - ROYAN 05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51 laurent.geoffroy@orange.fr 
--	--	--	--	-------------	---

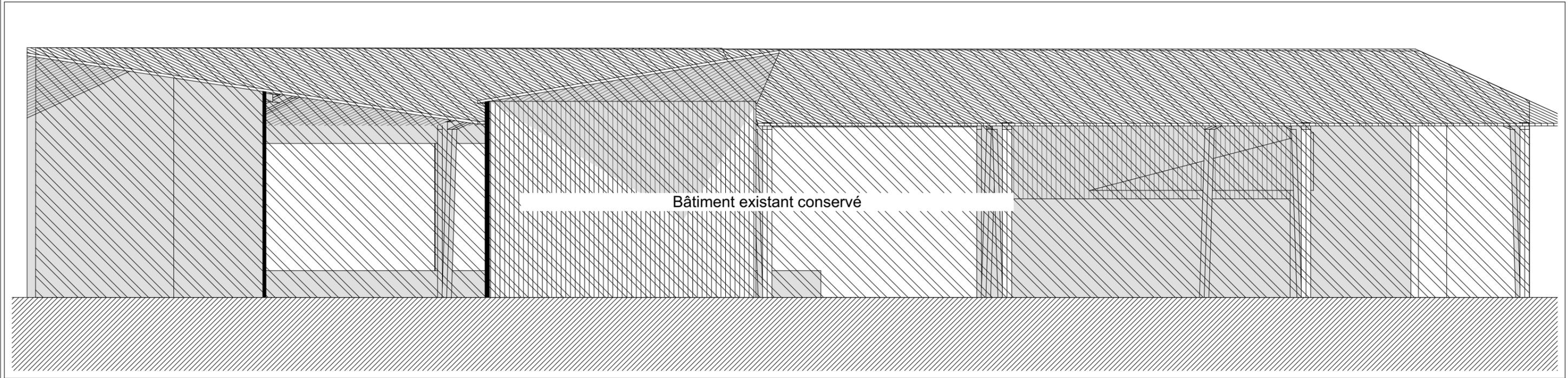


Façade Ouest - Existant

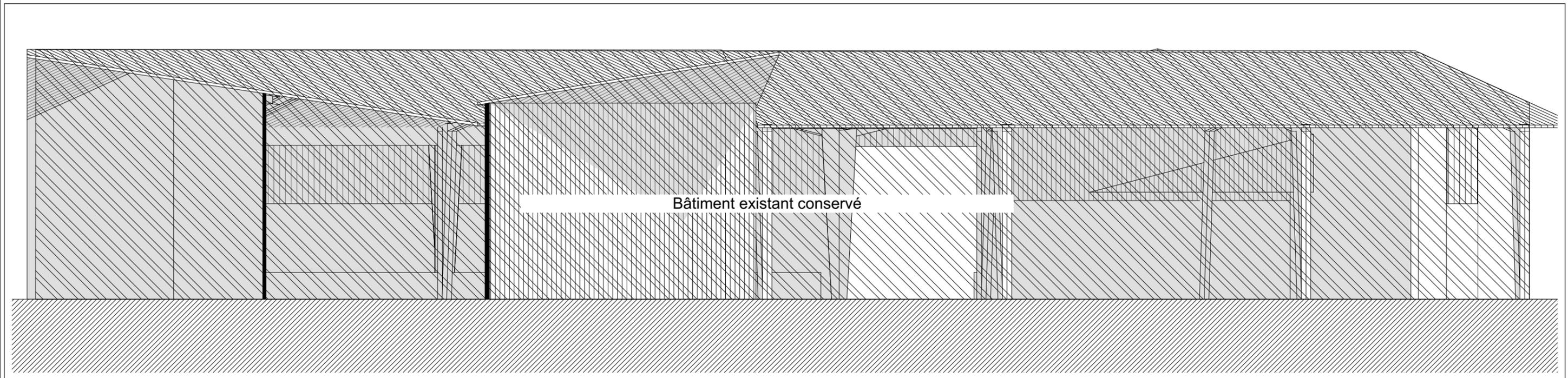


Façade Ouest - Projet

<p>Maître d'ouvrage : Huitres massé M. MASSE</p> <p>1 Bis Route de Bellevue 17550 Dolus d'Oléron</p>	<p>Projet : Extension d'un bâtiment agricole</p> <p>1 Bis Route de Bellevue 17550 Dolus D'Oléron</p>	<p>Nom du plan: 1/4 Façades Ouest - Existant/Projet</p> <p>Echelle(s) : 1:100 / A3</p>	<p>Phase de projet: PERMIS DE CONSTRUIRE</p> <p>Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être considérés ni utilisés comme des plans d'exécutions</p> <p>Date d'impression : 29/11/2022</p>	<p>PC 5</p>	<p>Maître d'oeuvre : LAURENT GEOFFROY ARCHITECTE DPLG</p> <p>39, Bd de l'Océan 17200 - ROYAN 05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51 laurent.geoffroy@orange.fr</p> 
---	---	--	--	--------------------	--

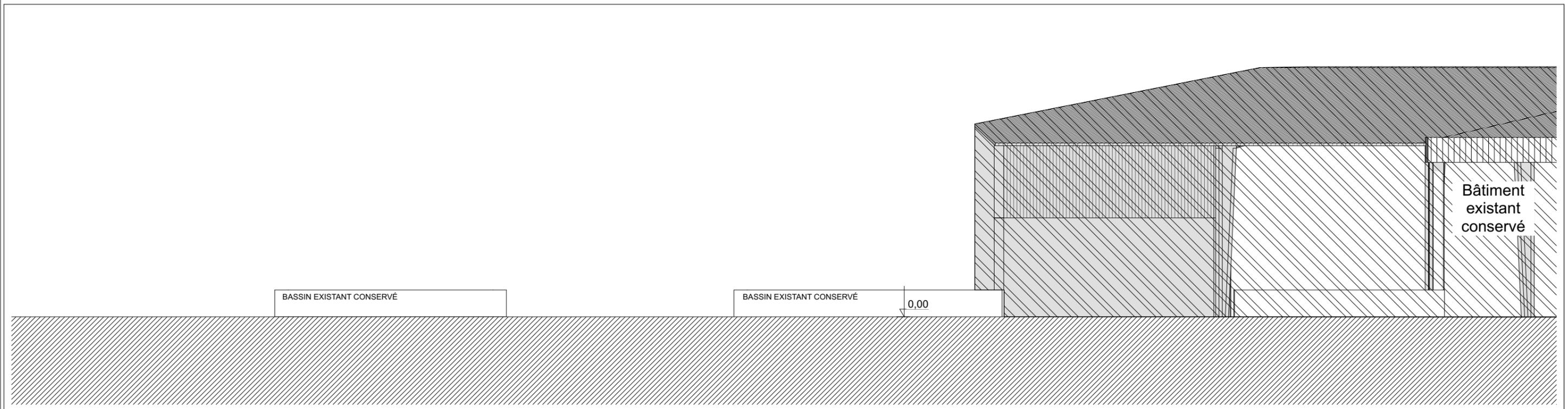


Façade Nord - Existant

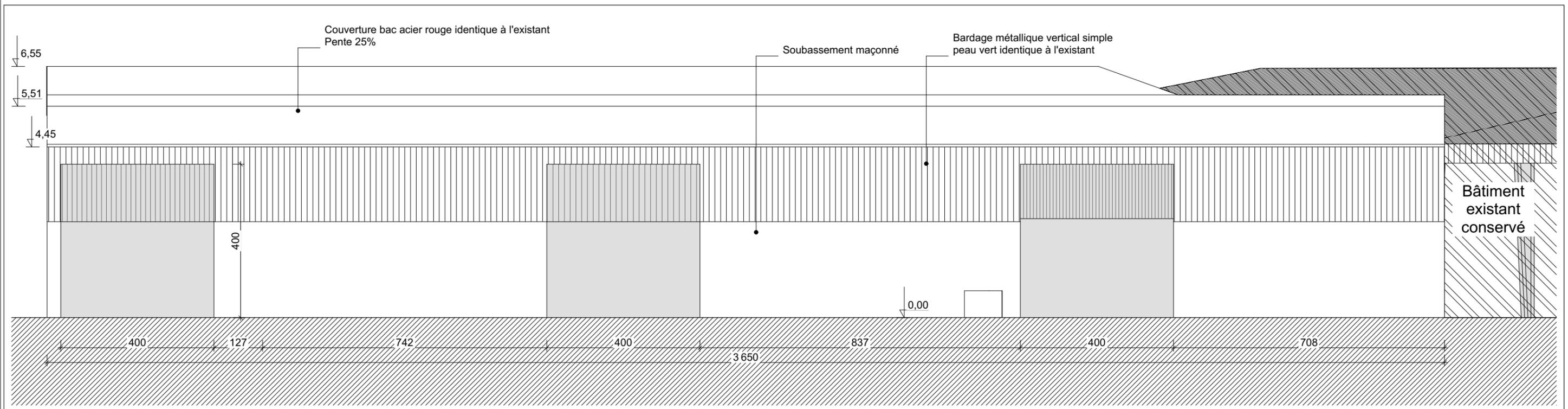


Façade Nord - Projet

<p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Huitres massé M. MASSE</p> <p>1 Bis Route de Bellevue 17550 Dolus d'Oléron</p>	<p>Projet :</p> <p>Extension d'un bâtiment agricole</p> <p>1 Bis Route de Bellevue 17550 Dolus D'Oléron</p>	<p>Nom du plan:</p> <p>2/4 Façades Nord - Existant/Projet</p> <p>Echelle(s) :</p> <p>1:100 / A3</p>	<p>Phase de projet:</p> <p>PERMIS DE CONSTRUIRE</p> <p><small>Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être considérés ni utilisés comme des plans d'exécutions</small></p> <p>Date d'impression :</p> <p>29/11/2022</p>	<p>PC 5</p>	<p>Maître d'oeuvre : LAURENT GEOFFROY ARCHITECTE DPLG</p> <p>39, Bd de l'Océan 17200 - ROYAN 05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51 laurent.geoffroy@orange.fr</p> 
--	--	---	--	--------------------	--

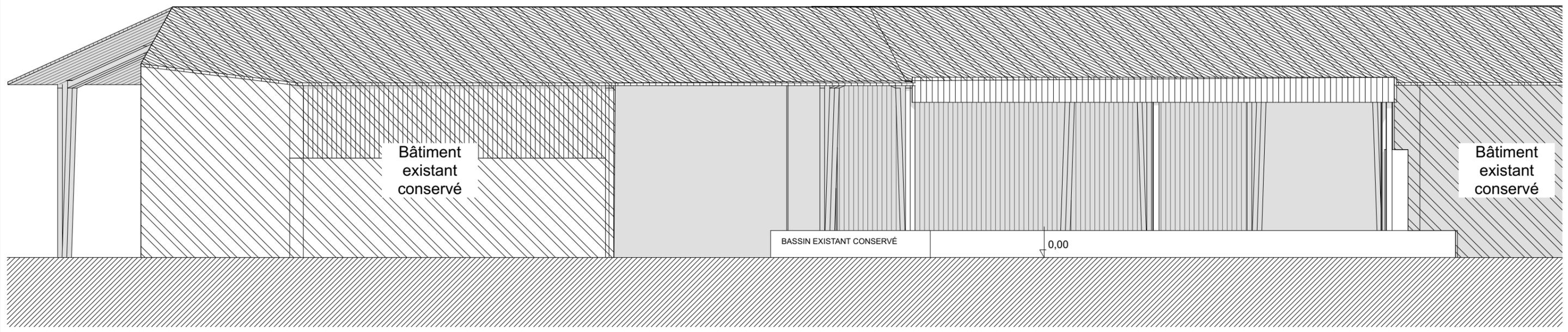


Façade Est - Existant

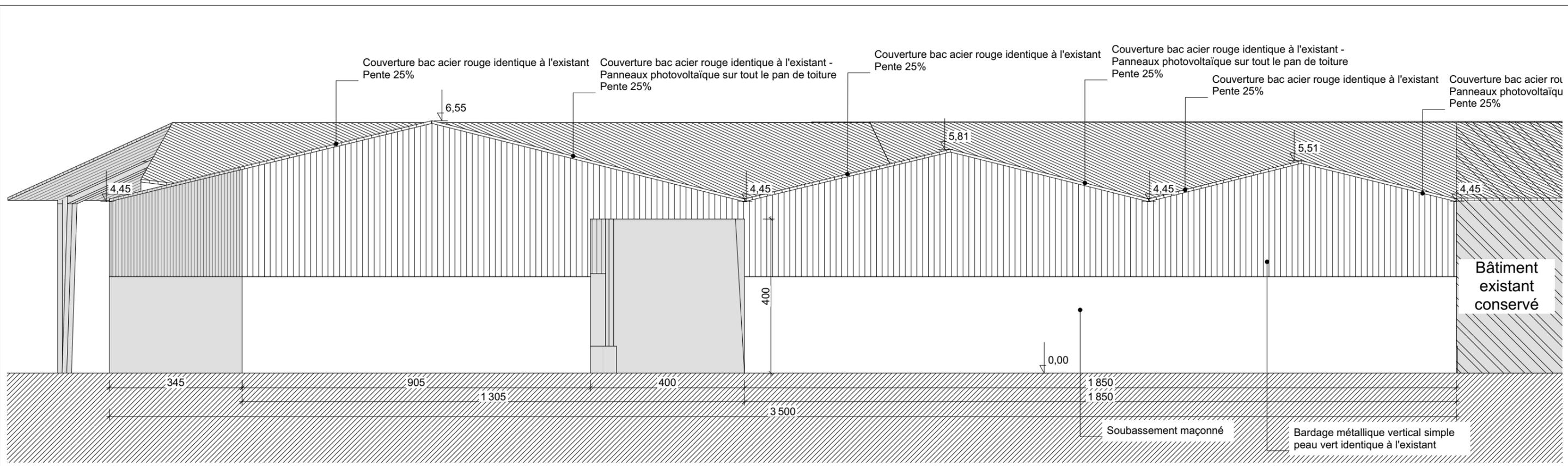


Façade Est - Projet

<p>Maître d'ouvrage : Huitres massé M. MASSE</p> <p>1 Bis Route de Bellevue 17550 Dolus d'Oléron</p>	<p>Projet : Extension d'un bâtiment agricole</p> <p>1 Bis Route de Bellevue 17550 Dolus D'Oléron</p>	<p>Nom du plan: 3/4 Façades Est - Existant/ Projet</p> <p>Echelle(s) : 1:100 / A3</p>	<p>Phase de projet: PERMIS DE CONSTRUIRE</p> <p>Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être considérés ni utilisés comme des plans d'exécutions</p> <p>Date d'impression : 29/11/2022</p>	<p>PC 5</p>	<p>Maître d'oeuvre : LAURENT GEOFFROY ARCHITECTE DPLG</p> <p>39, Bd de l'Océan 17200 - ROYAN 05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51 laurent.geoffroy@orange.fr</p> 
---	---	---	---	--------------------	--



Façade Sud - Existant



Façade Sud - Projet

Maître d'ouvrage :
Huitres massé
M. MASSE
 1 Bis Route de Bellevue
 17550 Dolus d'Oléron

Projet :
Extension d'un bâtiment agricole
 1 Bis Route de Bellevue
 17550 Dolus D'Oléron

Nom du plan:
 4/4 Façades Sud - Existant/
 Projet
 Echelle(s) :
 1:100 / A3

Phase de projet:
PERMIS DE CONSTRUIRE
 Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être considérés ni utilisés comme des plans d'exécutions
 Date d'impression :
 29/11/2022

PC 5

Maître d'oeuvre :
LAURENT GEOFFROY
ARCHITECTE DPLG
 39, Bd de l'Océan 17200 - ROYAN
 05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51
 laurent.geoffroy@orange.fr

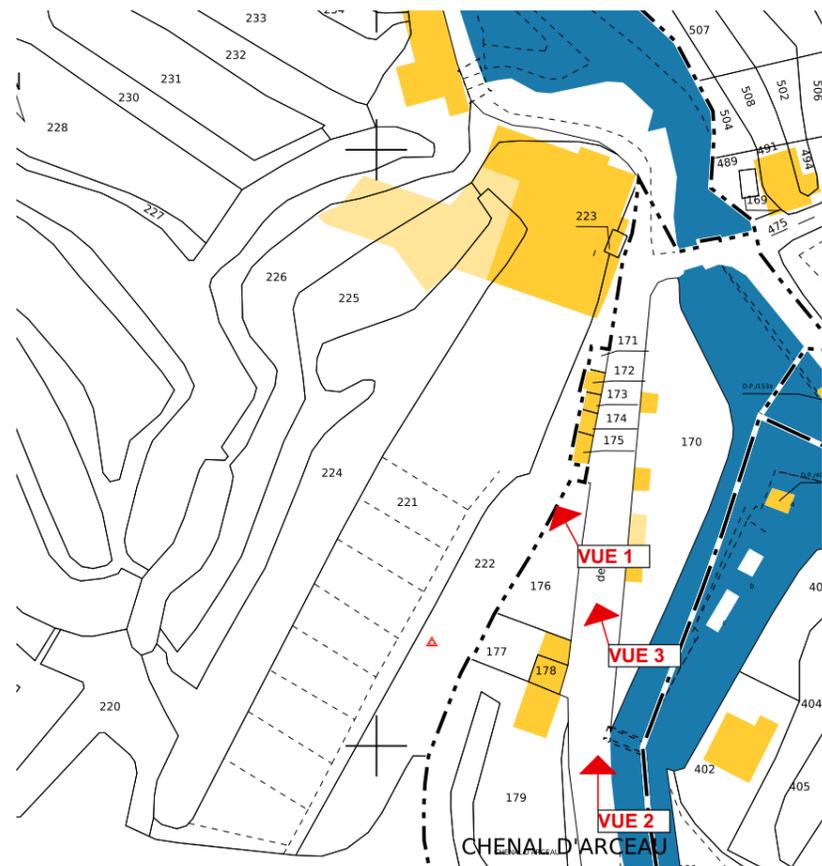




INSERTION - Vue 1 - AVANT TRAVAUX



INSERTION - Vue 1 - APRÈS TRAVAUX



EXISTANT - Vue 3 - Vue proche



EXISTANT - Vue 2 - Vue lointaine

Maître d'ouvrage :

**Huitres massé
M. MASSE**

1 Bis Route de Bellevue
17550 Dolus d'Oléron

Projet :

**Extension d'un bâtiment
agricole**

1 Bis Route de Bellevue
17550 Dolus D'Oléron

Nom du plan:

Insertion et photographies
existantes

Echelle(s) :

1:9,13, 1:1,19, 1:2,76 / A3

Phase de projet:

**PERMIS DE
CONSTRUIRE**

Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être
considérés ni utilisés comme des plans d'exécutions

Date d'impression :

29/11/2022

PC 6-7-8

Maître d'oeuvre :

**LAURENT GEOFFROY
ARCHITECTE DPLG**

39, Bd de l'Océan 17200 - ROYAN
05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51
laurent.geoffroy@orange.fr





Maître d'ouvrage :
Huitres massé
M. MASSE
 1 Bis Route de Bellevue
 17550 Dolus d'Oléron

Projet :
Extension d'un bâtiment
agricole
 1 Bis Route de Bellevue
 17550 Dolus D'Oléron

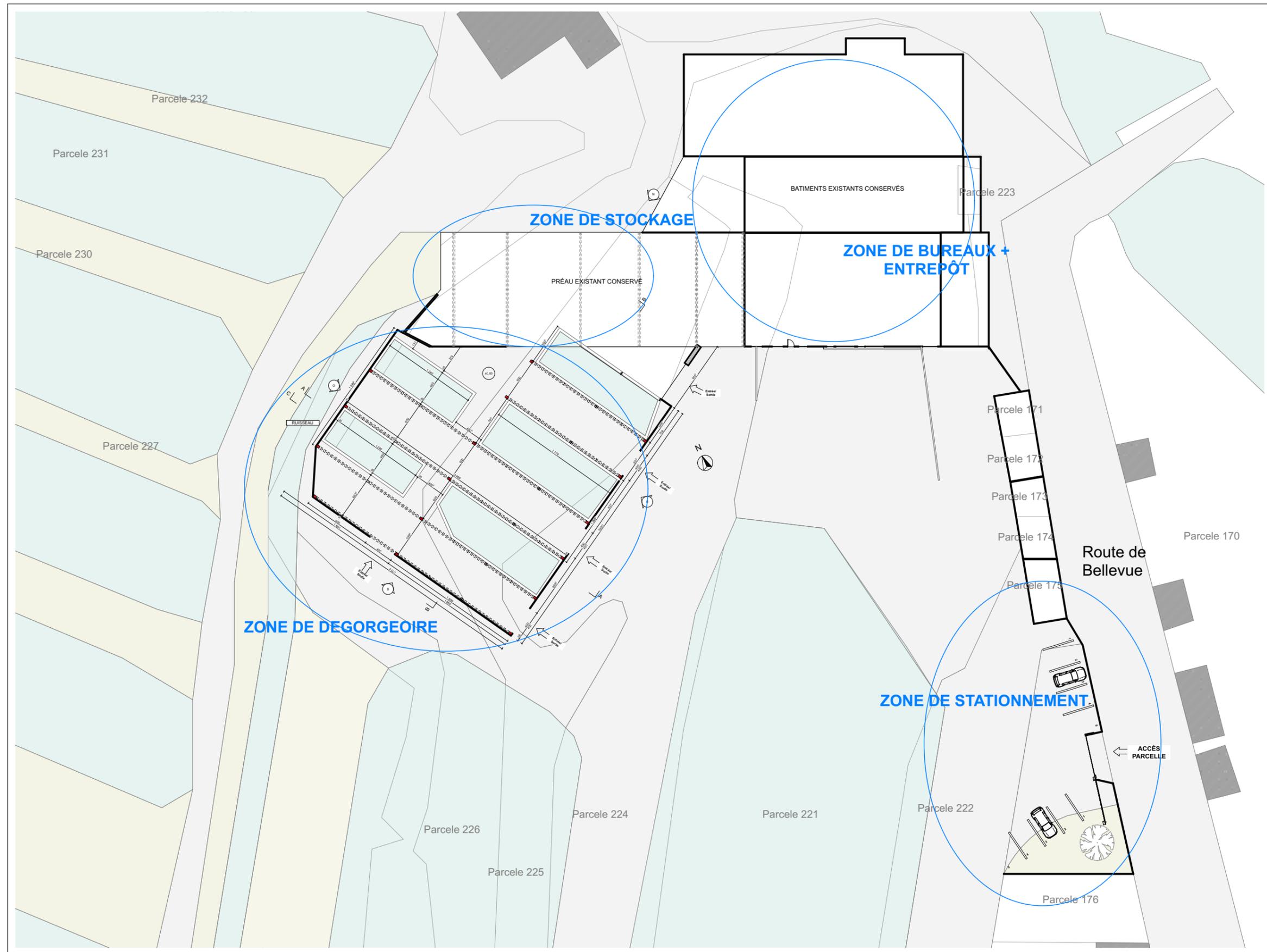
Nom du plan:
 Vue en plan - Projet
 Echelle(s) :
 1:200 / A3

Phase de projet:
PERMIS DE
CONSTRUIRE
 Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être
 considérés ni utilisés comme des plans d'exécutions
 Date d'impression :
 29/11/2022

Annexe

Maître d'oeuvre : **LAURENT GEOFFROY**
ARCHITECTE DPLG
 39, Bd de l'Océan 17200 - ROYAN
 05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51
 laurent.geoffroy@orange.fr





Maître d'ouvrage :
**Huitres massé
M. MASSE**
1 Bis Route de Bellevue
17550 Dolus d'Oléron

Projet :
**Extension d'un bâtiment
agricole**
1 Bis Route de Bellevue
17550 Dolus D'Oléron

Nom du plan:
Plan aménagement
Echelle(s) :
1:500 / A3

Phase de projet:
**PERMIS DE
CONSTRUIRE**
Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être
considérés ni utilisés comme des plans d'exécutions
Date d'impression :
29/11/2022

Annexe

Maître d'oeuvre : **LAURENT GEOFFROY
ARCHITECTE DPLG**
39, Bd de l'Océan 17200 - ROYAN
05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51
laurent.geoffroy@orange.fr





VISUEL 1 - AVANT TRAVAUX



VISUEL 2 - AVANT TRAVAUX



VISUEL 3 - AVANT TRAVAUX



VISUEL 1 - APRÈS TRAVAUX



VISUEL 2 - APRÈS TRAVAUX



VISUEL 3 - APRÈS TRAVAUX

Maître d'ouvrage :

**Huitres massé
M. MASSE**

1 Bis Route de Bellevue
17550 Dolus d'Oléron

Projet :

**Extension d'un bâtiment
agricole**

1 Bis Route de Bellevue
17550 Dolus D'Oléron

Nom du plan:

Images 3D

Echelle(s) :

1:10,54, 1:9,17, 1:3,58,
1:4,34, 1:12,13, 1:5,68 / A3

Phase de projet:

**PERMIS DE
CONSTRUIRE**

Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être
considérés ni utilisés comme des plans d'exécutions

Date d'impression :

29/11/2022

Annexe

Maître d'oeuvre :

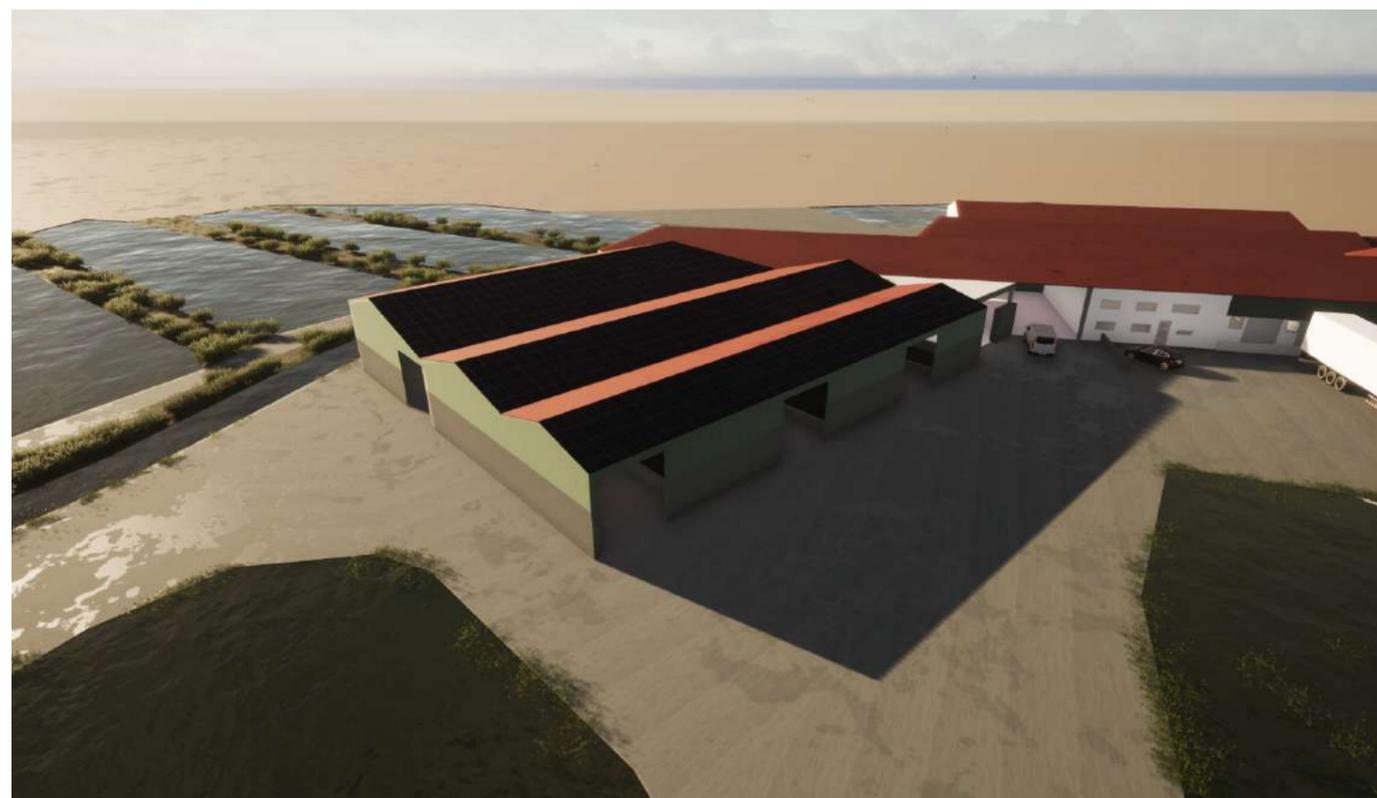
**LAURENT GEOFFROY
ARCHITECTE DPLG**

39, Bd de l'Océan 17200 - ROYAN
05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51
laurent.geoffroy@orange.fr





VISUELS - 3D



Maître d'ouvrage :
Huitres massé
M. MASSE
 1 Bis Route de Bellevue
 17550 Dolus d'Oléron

Projet :
Extension d'un bâtiment
agricole
 1 Bis Route de Bellevue
 17550 Dolus D'Oléron

Nom du plan:
 Images 3D (1)
 Echelle(s) :
 1:2,51 / A3

Phase de projet:
PERMIS DE
CONSTRUIRE
 Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être
 considérés ni utilisés comme des plans d'exécutions
 Date d'impression :
 29/11/2022

Annexe

Maître d'oeuvre : **LAURENT GEOFFROY**
ARCHITECTE DPLG
 39, Bd de l'Océan 17200 - ROYAN
 05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51
 laurent.geoffroy@orange.fr



Unité foncière M. MASSE Mme BOUQUET

Parcelle **Surface (m²)**

17140 CV 171	22,00
17140 CV 176	474,00
17140 CV 178	59,00
17140 CV 179	1840,00
17140 CV 180	620,00
17140 CV 181	2400,00
17140 CV 183	1275,00
17140 CV 184	2215,00
17140 CV 185	3660,00
17140 CV 186	3990,00
17140 CV 187	2460,00
17140 CV 189	2440,00
17140 CV 190	810,00
17140 CV 191	630,00
17140 CV 192	425,00
17140 CV 193	1625,00
17140 CV 195	11455,00
17140 CV 197	550,00
17140 CV 198	1050,00
17140 CV 199	5790,00
17140 CV 202	1150,00
17140 CV 203	310,00
17140 CV 204	1075,00
17140 CV 207	395,00
17140 CV 208	730,00
17140 CV 209	1620,00
17140 CV 210	4725,00
17140 CV 211	820,00
17140 CV 212	575,00
17140 CV 213	6670,00
17140 CV 214	2130,00
17140 CV 215	520,00
17140 CV 216	2995,00
17140 CV 217	1640,00
17140 CV 218	1085,00
17140 CV 219	3345,00
17140 CV 220	1045,00
17140 CV 221	5785,00
17140 CV 222	1960,00
17140 CV 223	18,00
17140 CV 224	2700,00
17140 CV 225	1705,00
17140 CV 226	1685,00
17140 CV 227	370,00
17140 CV 228	1600,00
17140 CV 229	210,00

17140 CV 230	780,00
17140 CV 231	1020,00
17140 CV 232	685,00
17140 CV 233	2775,00
17140 CV 234	730,00
17140 CV 235	205,00
17140 CV 236	2525,00
17140 CV 237	220,00
17140 CV 246	835,00
17140 CV 247	595,00
17140 CV 248	3230,00
17140 CV 249	2960,00
17140 CV 250	215,00
17140 CV 251	290,00
17140 CV 259	750,00
17140 CV 281	1105,00
17140 CV 282	1390,00
17140 CV 316	585,00
17140 CV 320	115,00
17140 CV 332	955,00
17140 CV 512	1522,00
17140 CV 515	6,00
17140 CV 516	2519,00
17140 CV 517	60,00
17140 CV 518	2065,00
17140 CV 519	83,00
17140 CV 520	281,00
17140 CV 521	1126,00
17140 CV 522	705,00
17140 CV 523	1470,00
17140 CV 525	773,00
17140 CV 527	1185,00
17140 CV 528	783,00
17140 CV 549	1775,00
17140 CV 550	422,00
17140 CV 553	1626,00
17140 CV 555	135,00
17140 CV 557	475,00
17140 CV 559	337,00
17140 CV 561	115,00
17140 CV 565	5929,00
17140 CV 568	360,00
17140 CV 569	1302,00
17140 CV 571	56,00
17140 CV 573	951,00
17140 CV 575	1138,00
17140 CV 578	567,00
17140 CV 580	232,00

17140 CV 581	80,00
17140 CV 583	3210,00
17140 CV 585	1185,00
17140 CV 586	360,00
17140 CV 589	480,00
17140 CV 591	419,00
17140 CV 593	266,00
17140 CV 595	193,00
17140 CV 597	880,00
17140 CV 599	497,00

Maître d'ouvrage :

**Huitres massé
M. MASSE**

1 Bis Route de Bellevue
17550 Dolus d'Oléron

Projet :

**Extension d'un bâtiment
agricole**

1 Bis Route de Bellevue
17550 Dolus D'Oléron

Nom du plan:

Parcelles cadastrées

Echelle(s) :

1:2,96 / A3

Phase de projet:

**PERMIS DE
CONSTRUIRE**

Les plans d'esquisses ou de permis de construire ne peuvent pas être
considérés ni utilisés comme des plans d'exécutions

Date d'impression :

29/11/2022

Annexe

Maître d'oeuvre :

**LAURENT GEOFFROY
ARCHITECTE DPLG**

39, Bd de l'Océan 17200 - ROYAN
05 46 38 05 29 - 06 81 97 70 51
laurent.geoffroy@orange.fr



PERMIS D'AMENAGER

- SCEA GILLES MASSE

DOSSIER SITE CLASSE
EVALUATION D'INCIDENCE NATURA
2000



Objet du projet : Agrandissement d'un établissement conchylicole : construction d'un hangar avec couverture en panneaux photovoltaïques au-dessus de dégorgeoirs.

Maitre d'ouvrage des aménagements : **SCEA GILLES MASSE**

Représentant : **Gilles MASSE**

1 IDENTITE DU DEMANDEUR,

Gilles MASSE : SCEA GILLES MASSE

Siège et entreprise :

1 route de Bellevue
Chenal d'Arceau
17550 DOLUS D'OLERON

Tél. : 05.46.75.37.32

Mail : administratif@huitresmasse.fr

<https://www.huitresmasse.fr/>

SIREN : 402 590 202

SIRET : 402 590 202 00022

Représentant : Gilles MASSE

La SCEA Gilles MASSE a été créé en 1965. C'est une entreprise familiale depuis plusieurs générations. L'entreprise est composée de :

- 34ha de parcs à huîtres en pleine mer en Charente Maritime
- 50 ha de marais dont 23ha en eau
- De bâtiment ostréicole, sur une parcelle 2,7ha², équipés de matériel professionnel :
 - Un établissement de 1878m², soit 1276m² de bâtiments (bureaux et entrepôts) fermés et 602m² de préau.
- De 25 salariés en CDI.

La production est de 400T d'huîtres et la commercialisation sont d'environ 900 tonnes.

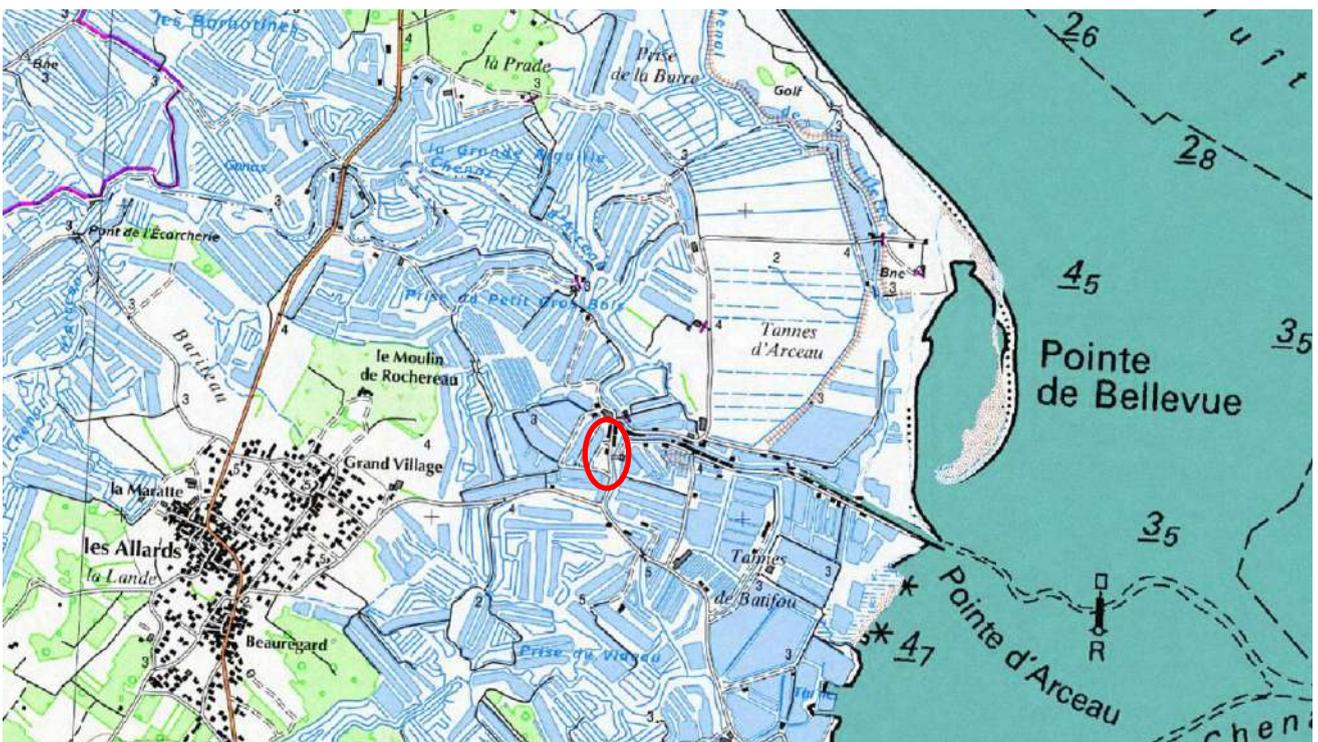
L'entreprise adhère à la marque Marennes Oleron et possède également sa propre marque : « Sélection Gilles Massé ».

2 EMLACEMENT SUR LEQUEL LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE REALISES

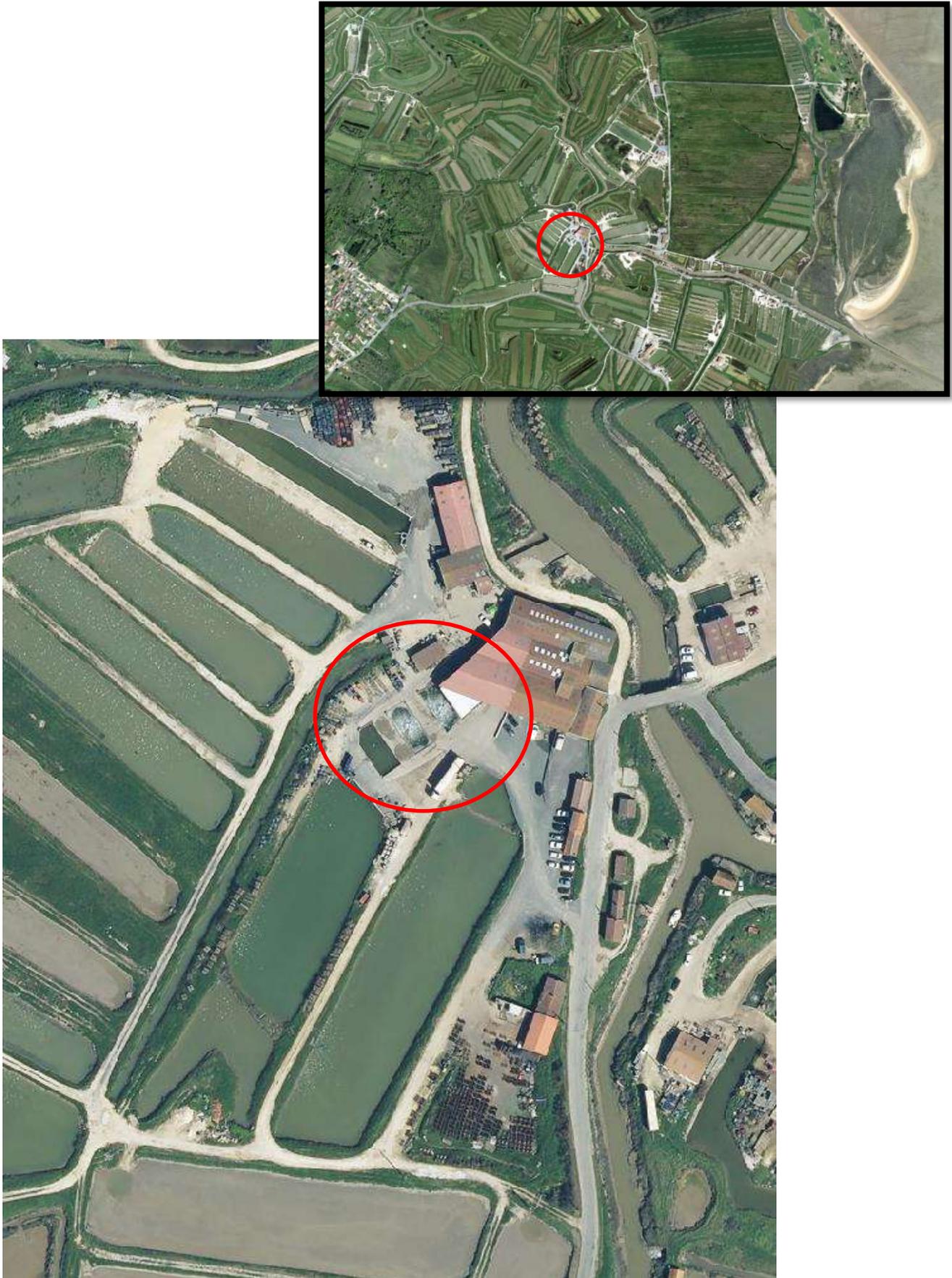
2.1 LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE GÉNÉRALE

Communes : Dolus / Chenal d'Arceau/ Prise du Grand Champ Troplé

Surfaces concernées par travaux : 1200m²



2.1.1 VUE AÉRIENNE AVEC LOCALISATION DU PROJET



2.1.2 — PLAN CADASTRAL AVEC LOCALISATION DES PARCELLES CONCERNÉES

Parcelles de la propriété : section CV n°171-181, 183-187, 189-193, 195, 197-199, 202-204, 207-237, 246-251, 259, 281-282, 316, 320, 332, 512, 515-523, 525, 527-528, 549-550, 553, 555, 557, 559, 561, 568, 569, 571, 572, 575, 578, 580-581, 583, 585-586, 589, 591, 593, 597, 599

Concernées par travaux : 502, 504, 506, 508, 510



Département :
CHARENTE MARITIME

Commune :
DOLUS-D OLERON

Section : CV
Feuille : 000 CV 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 04/01/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique et de Gestion
Cadastrale
26 ave De Fétilly Réception sur RDV
17020
17020 La Rochelle Cédex 1
tél. 05 46 30 68 04 -fax
ptgc.170.la-
rochelle@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

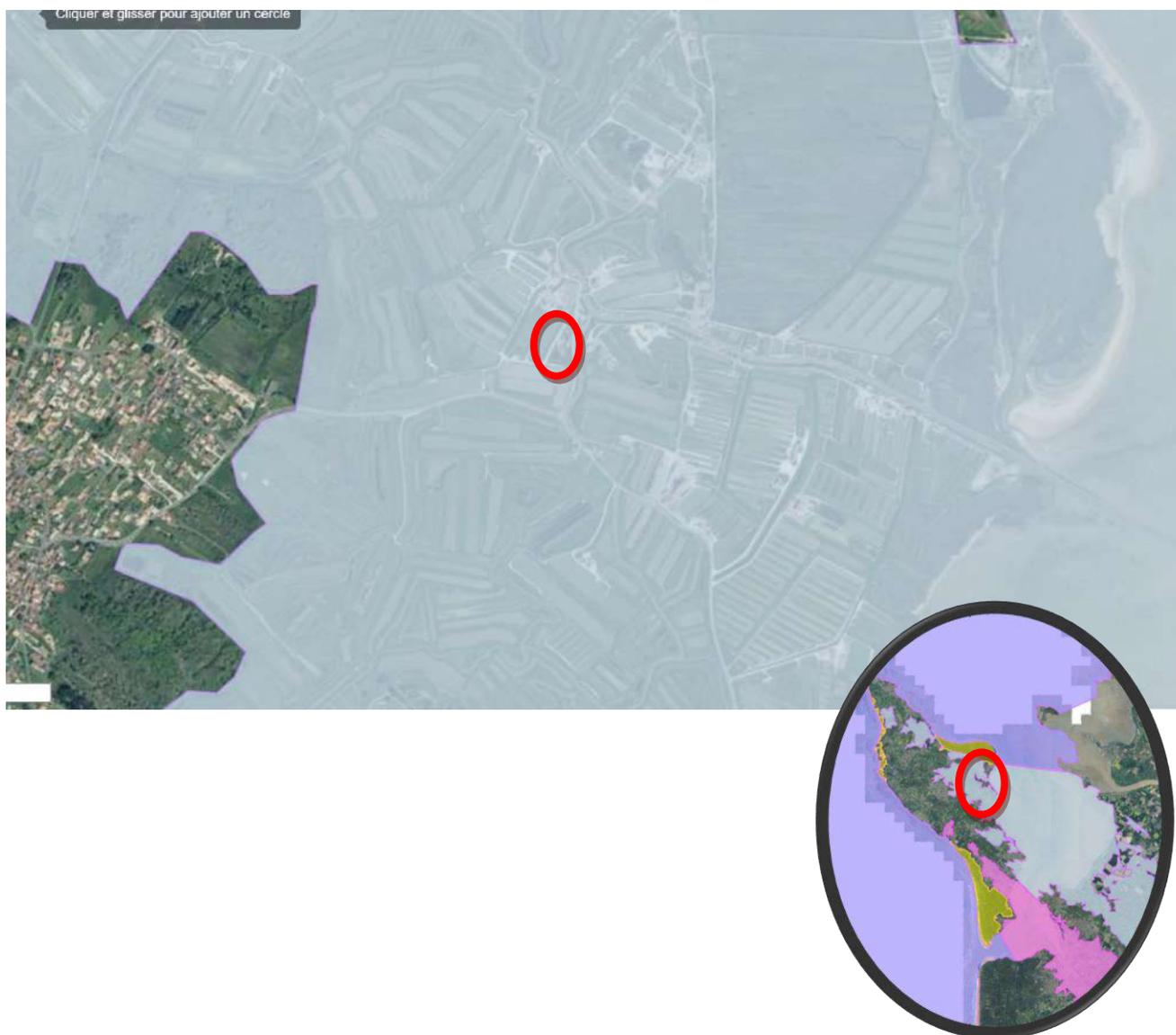
cadastre.gouv.fr



2.2 LOCALISATION PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

Les travaux sont en site Natura2000 du Marais de Brouage et Ile d'Oléron.

N° Régional	Code Européen	Dépt.	Nom du site	Emprise du site
ZSC	SIC FR5400431	17	Marais de Brouage et Nord Oléron	Terrestre et marin
ZPS	ZPS FR5410028	17	Marais de Brouage, Ile d'Oléron	Terrestre et marin



2.3 LES AUTRES ZONAGES DE LA ZONE DU PROJET

Caractéristiques de la zone :

ZNIEFF (1 ou 2)	ZSC	ZPS	Arrêté de biotope	Réserve naturelle	Réserve de chasse	Sites classés ou inscrits	Parc naturel	PLU
Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Aor

La commune a classifié dans le PLU la zone concernée en Zone AoR (espace aquacole en espaces remarquables).

Dans la zone AoR, sont autorisés les occupations et utilisations du sol prévues à l'article R121-5 du code de l'urbanisme :



- 4° A l'exclusion de toute forme d'hébergement et à condition qu'ils soient en harmonie avec le site et les constructions existantes :
 - b) Dans les zones de pêche, de cultures marines ou lacustres, de conchyliculture, de saliculture et d'élevage d'ovins de prés salés, les constructions et aménagements exigeant la proximité immédiate de l'eau liés aux activités traditionnellement implantées dans ces zones, à la condition que leur localisation soit rendue indispensable par des nécessités techniques

3 NATURE DES TRAVAUX ET RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE

3.1 DESCRIPTION DU PROJET

La SCEA MASSE a un agrément de purification des coquillages, huitres.

Au vue de la qualité sanitaire des milieux, les zones B sont de plus en plus présentes. La purification est devenue de plus en plus essentielle dans l'environnement d'une entreprise conchylicole. M MASSE souhaite donc augmenter sa capacité de purification. Pour cela de nouveaux dégorgeoirs sont obligatoires. Ceux-ci seront de type « Geobox trat cok », pour éviter les manutentions manuelles. Pour limiter les pertes d'énergies ces bassins devront être couverts.

En plus de la partie purification M MASSE souhaite étendre son activité de commercialisation coquillages et gambas.

Ces aménagements permettront de pouvoir augmenter la capacité de production et purification de l'entreprise, le tout en améliorant les conditions de travail de l'ensemble du personnel et les conditions de vie des coquillages en évitant les mortalités.

Ce préau sera pourvu de panneaux photovoltaïques.

Une visite de terrain à eu lieu en 2022 sur place avec la DREAL, L'ABF, la CCI, la commune, le CRCet le cabinet d'architecture Laurent Geoffroy.

Le bâtiment a été modifié légèrement suite à cette visite, pour répondre en partie à la demande des services de l'Etat. Pour des raisons, techniques et sanitaires (circuits d'alimentation d'eau : alimentation, réserves, degorgeoirs, vidange...) et pour la marche en avant des coquillages ce nouveau bâtiment ne peut se monter qu'accoler aux précédents bâtiments. Il a été légèrement décalé pour ne pas empiéter sur le fossé à proximité.

M MASSE doit accompagner sa demande de permis d'aménager d'un dossier site classé et d'une évaluation d'incidence NATURA 2000, ci joints.

3.2 NATURE DES TRAVAUX

La demande de permis d'aménager et les plans ont été réalisés par l'Architecte Laurent GEOFFROY

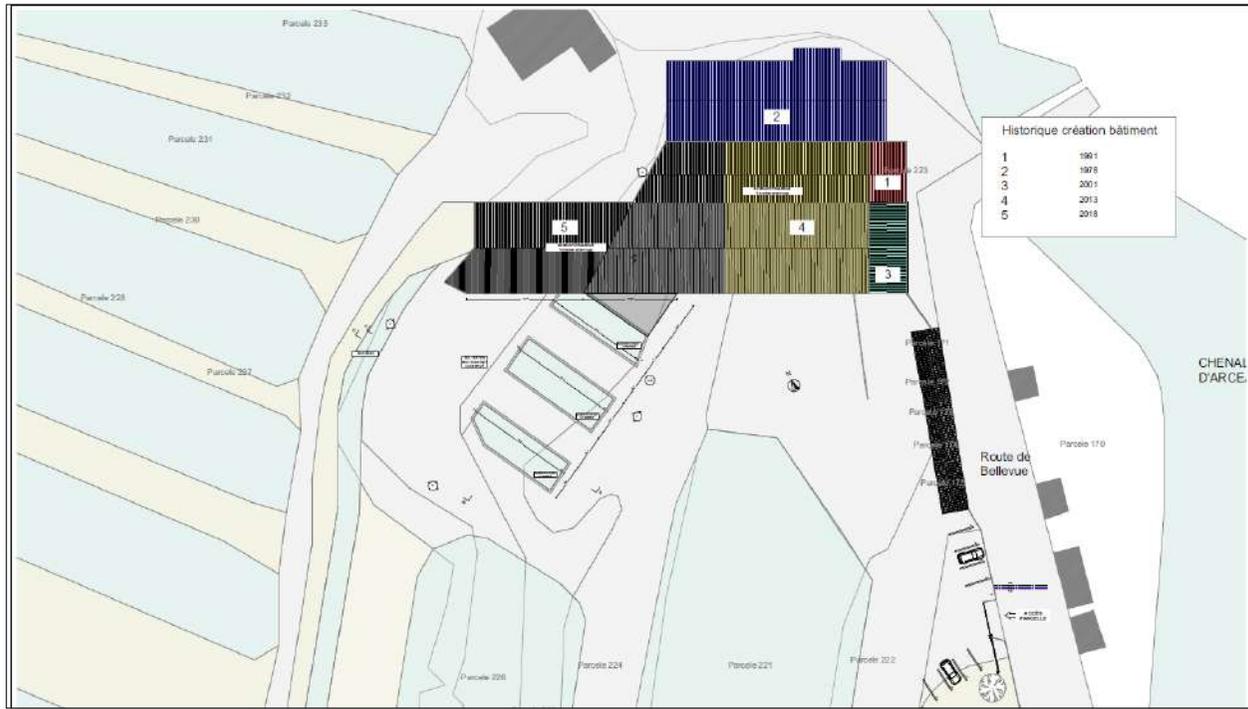
3.2.1 SITUATION AVANT LE PROJET

L'entreprise de M MASSE a un terrain principalement occupé par ses bâtiments, ses dégorgeoirs et son marais :

- Un établissement de 1878m² dont :
 - 1276m² fermés (bureaux et entrepôts)
 - 602m² de préau (zone de stockage)
- De 4 dégorgeoirs (dont 1 couvert) avec une dalle béton autour
- Un grand parking/plateforme de travail en calcaire
- De claires ostréicoles



Les bâtiments de l'entreprise MASSE se sont réalisés au fur et à mesure des évolutions techniques, du tonnage de production, et des nouvelles générations.



3.2.2 SITUATION UNE FOIS LE PROJET RÉALISÉ

À la fin des travaux 2 nouveaux dégorgeoirs type « Geobox trat cok» seront installés à côté des 3 dégorgeoirs existants. Ces 6 dégorgeoirs seront couverts par un préau de 1155m². Les dégorgeoirs et ce nouveau bâtiment sont montés sur une partie de la plateforme de travail actuelle de l'entreprise, dont une partie est en béton et une partie en sol calcaire.

Les geobox trat cok limite la manutention manuelle et améliore donc les conditions de travail. La couverture permettra au salariés également de travailler à l'abri des intempéries et des grosses chaleurs. Les coquillages seront également dans de meilleures conditions de vie et l'entreprise subira moins de mortalité. La mise en place de ces geobox et de la couverture permettra de pouvoir réaliser plus de purification et d'augmenter la production. Au vu des évolutions des zonages sanitaires la purification devient essentielle à la commercialisation des coquillages. La purification contient un système de refroidissement.

Le préau sera accolé au préau existant.

L'architecture des constructions présente un aspect simple dans ses volumes, ainsi qu'une harmonie dans l'utilisation de ses matériaux.



La construction sera implantée à plus de 10 m par rapport à l'axe de la voie et par rapport aux limites séparatives. Et dans le prolongement du bâtiment existant.

La hauteur de la nouvelle construction sera de :- 6,12 m en haut de pente et de 4,37 m en bas de pente.

Les matériaux employés seront les suivants :

- Bardage métallique simple peau de couleur gris RAL 7026 y compris habillage d'angle, pose verticale.
- Couverture bac acier rouge identique à l'existant et panneaux photovoltaïques- pente de 25%.
- Gouttières et descentes pluviales en aluminium de couleur gris RAL 7026.

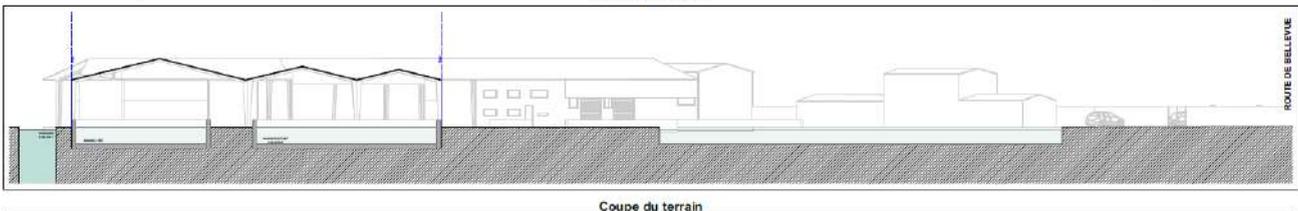
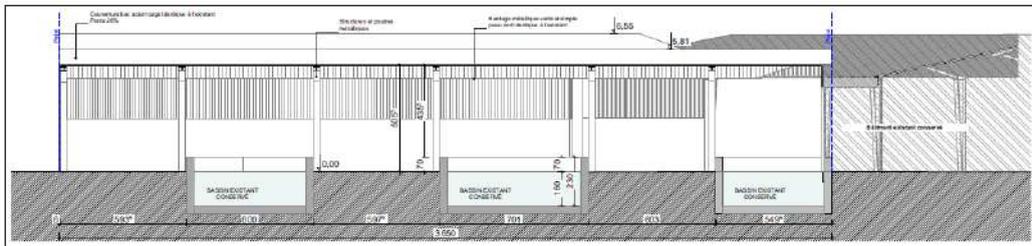
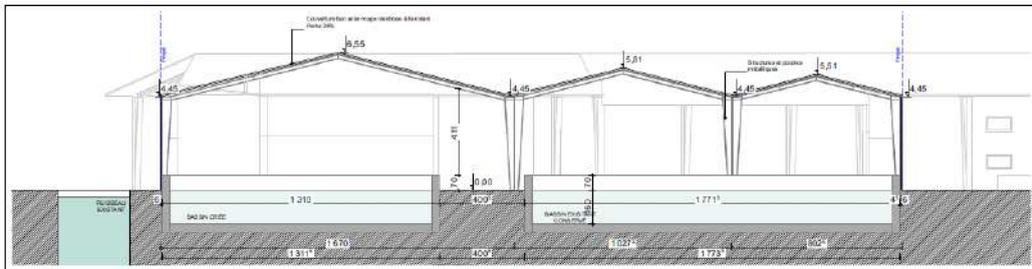
Les eaux pluviales seront envoyées vers le réseau existant.

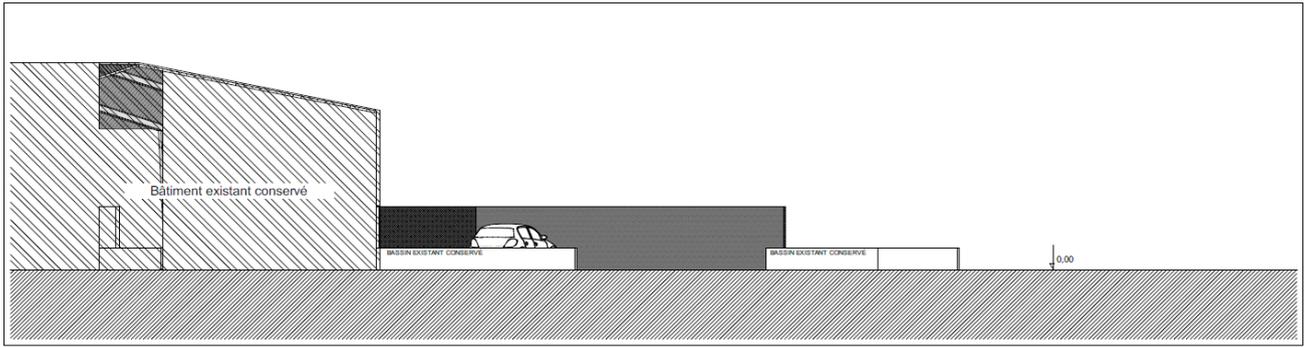
Les réseaux AEP, PTT, ERDF et TAE seront raccordés au réseau existant.

Une dalle béton sera présente autour des nouveaux dégorgeoirs pour permettre la circulation facile des véhicules

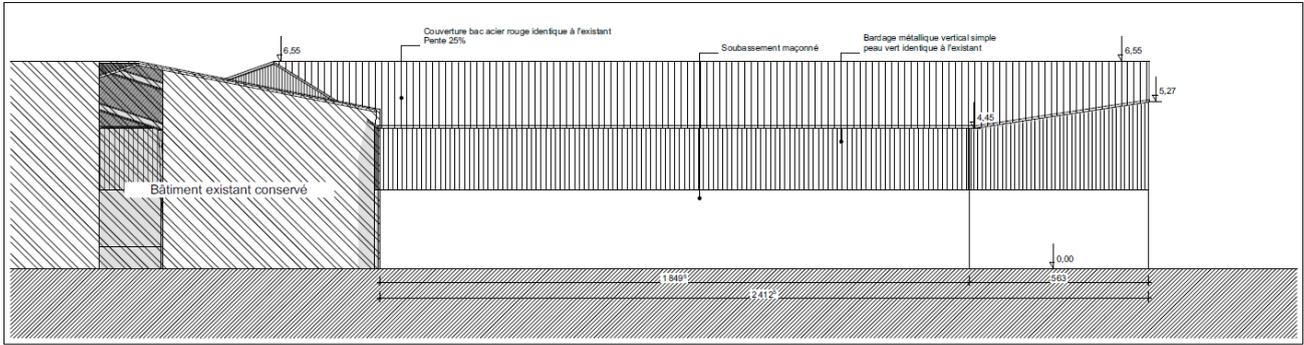
Ce bâtiment permettra une nette amélioration des conditions de travail et des conditions sanitaires.



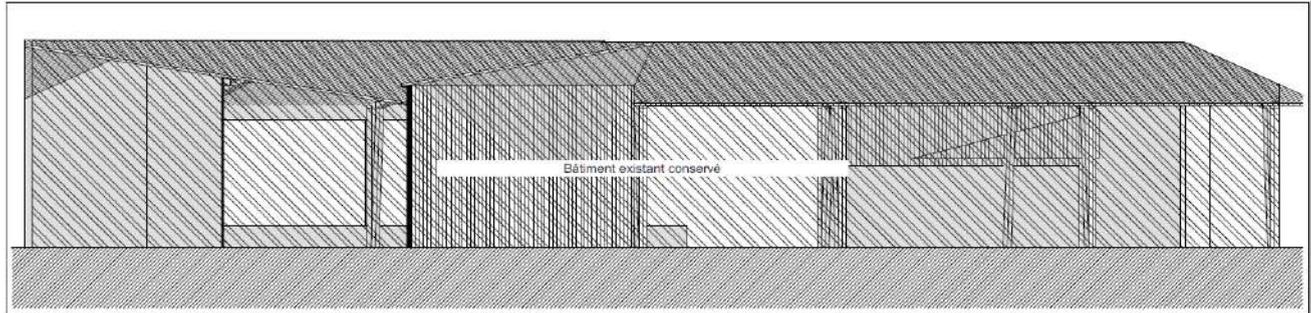




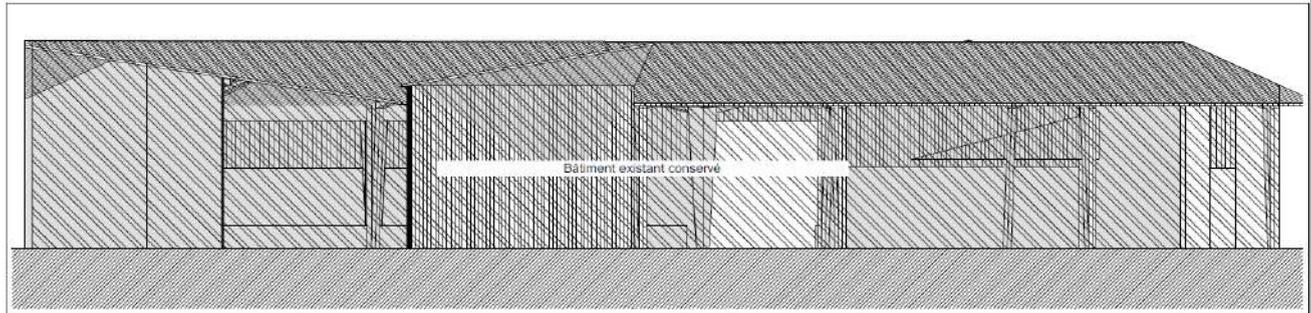
Façade Ouest - Existant



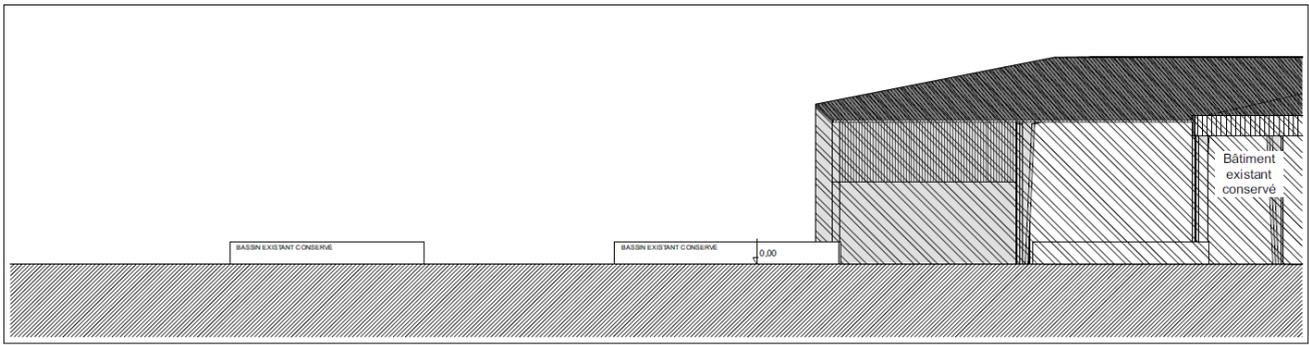
Façade Ouest - Projet



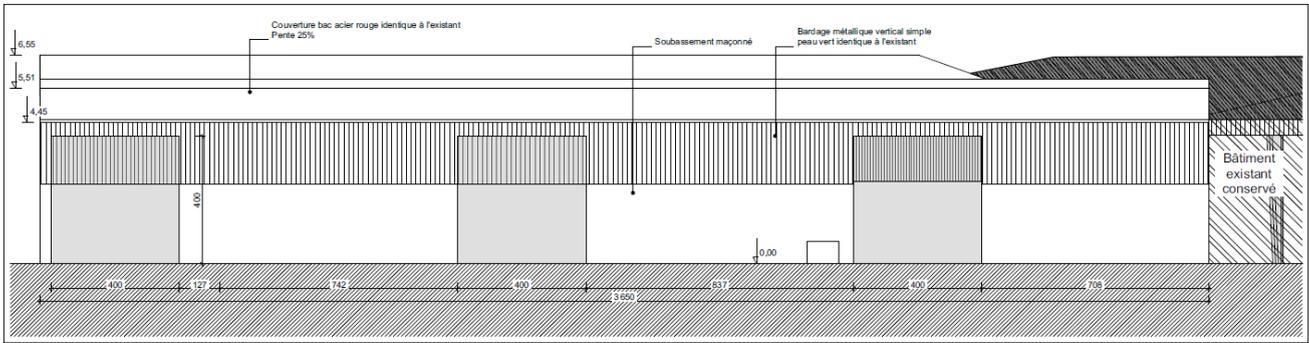
Façade Nord - Existant



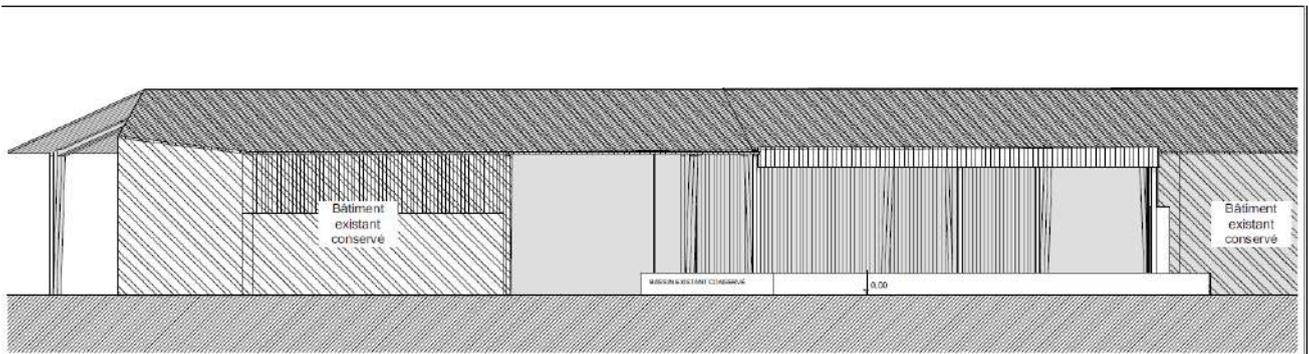
Façade Nord - Projet



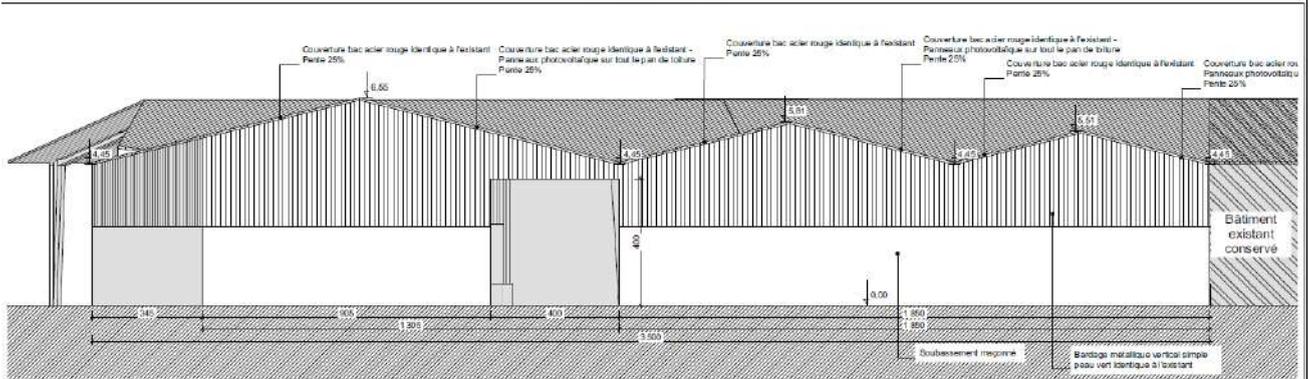
Façade Est - Existant



Façade Est - Projet



Façade Sud - Existant



Façade Sud - Projet

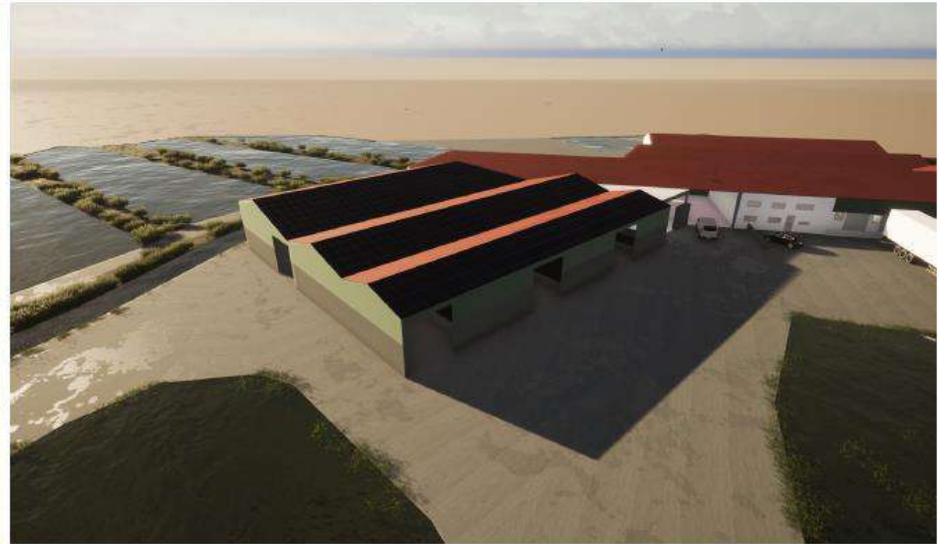
3.2.3 AVANT/APRÈS



VISUELS - 3D

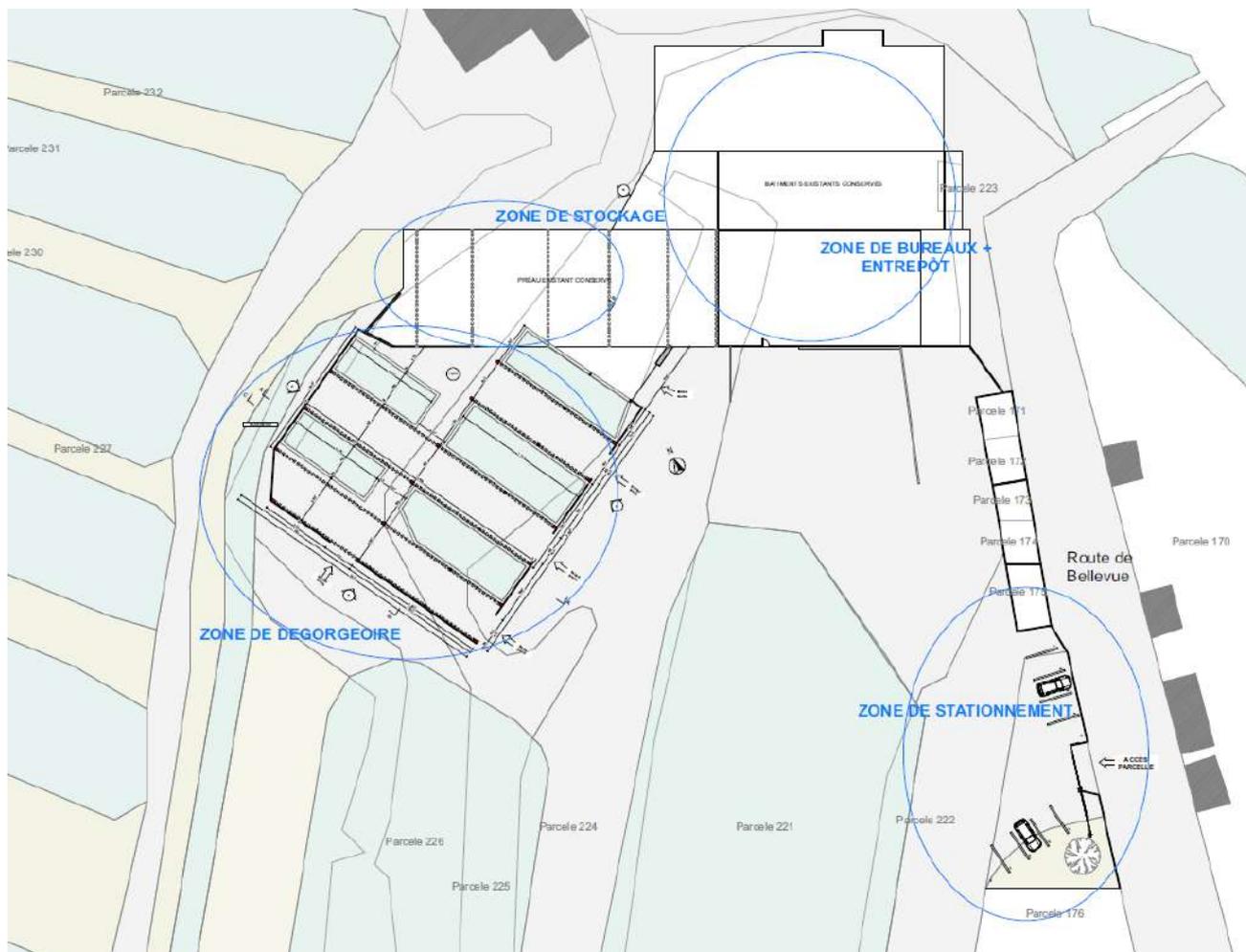


C.RHONE



CRC 17

3.2.4 AMÉNAGEMENT



3.2.5 DÉBLAIS /REMBLAIS :

Déblais remblais du au travaux utilisés sur place. Peu de volumes.

3.2.6 APPORT DE MATÉRIAUX EXTÉRIEURS :

Des matériaux de construction seront apportés sur le site progressivement en fonction des besoins du chantier.

3.2.7 BRUITS

Pendant les travaux, du bruit pourra se faire entendre une partie de la journée. Le dérangement peut être considéré comme non significatif. Ces bruits peuvent être assimilés aux bruits d'exploitation déjà présents aujourd'hui.

3.2.8 ESTIMATION DU MONTANT DES TRAVAUX

La SCEA MASSE a estimé les travaux à 550 000€

3.3 LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET

Les articles L 210-1 et suivants de la partie législative et les articles R. 214-1 à R. 214-56 de la partie réglementaire du Code de l'Environnement, réglementent les usages et les incidences sur les milieux naturels liés à l'eau. En application de l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement, le projet peut être soumis aux rubriques suivantes de la nomenclature :

Rubriques potentiellement Concernées	Nature de la rubrique	Régime dont relève le projet
3.3. 1. 0.	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la Zone asséchée ou mise en eau étant : 1 ° Supérieure ou égale à 1 ha (Autorisation) ; 2 ° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (Déclaration).	Non

Le projet n'est donc pas soumis à déclaration ou autorisation, au titre de la rubrique 3.3.1.0. du Code de l'Environnement, mais une évaluation des incidences NATURA 2000 sera réalisée conformément à l'article R 414-19 de ce même code.

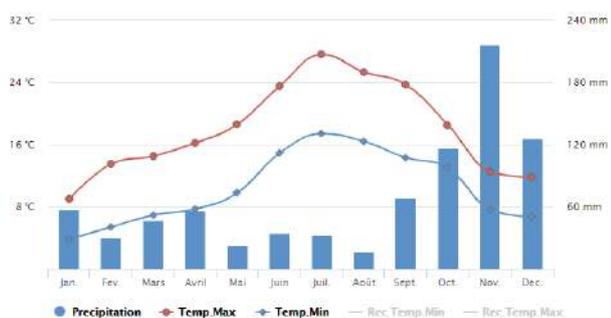
4 DOCUMENT D'INCIDENCE ET MESURES DE RÉDUCTIONS D'IMPACT

4.1 ÉTAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT AVANT LES TRAVAUX

4.1.1 ÉLÉMENTS DE DESCRIPTION GÉNÉRALE

—CLIMATOLOGIE, TEMPÉRATURE, PLUVIOMÉTRIE

Le climat est de type océanique, caractérisé par une relative douceur, des précipitations abondantes, relativement bien réparties et par une humidité atmosphérique élevée. L'été est néanmoins marqué par une période de déficit hydrique. Un ensoleillement fort, composante essentielle de l'exception climatique charentaise des climatologues, permet le maintien en aire disjointe d'un cortège d'espèces végétales et animales méridionales.



Données climatiques de la station				
Relevés de 2019 - La Rochelle				
	Température Minimale	Température Maximale	Hauteur de Précipitations	Durée d'ensoleillement
Janvier	3,8 °C	9,0 °C	57,3 mm	96,9 h
Février	5,4 °C	13,5 °C	30,3 mm	171,6 h
Mars	6,9 °C	14,5 °C	46,8 mm	225,2 h
Avril	7,7 °C	16,2 °C	56,8 mm	207,5 h
Mai	9,8 °C	18,6 °C	22,8 mm	272,8 h
Juin	14,9 °C	23,5 °C	35,1 mm	254,6 h
Juillet	17,4 °C	27,6 °C	32,9 mm	331,1 h
Août	16,4 °C	25,3 °C	16,8 mm	259,5 h
Septembre	14,3 °C	23,7 °C	68,8 mm	244,7 h
Octobre	13,0 °C	18,5 °C	116,8 mm	105,0 h
Novembre	7,6 °C	12,5 °C	216,5 mm	76,9 h
Décembre	6,7 °C	11,8 °C	125,1 mm	101,5 h

2019 - La Rochelle					
		Température minimale		Température maximale	
2019	Moyenne annuelle	10,3 °C		17,9 °C	
	Valeur quotidienne la plus basse	-1,5 °C	4 janvier 2019	4,3 °C	5 janvier 2019
	Valeur quotidienne la plus élevée	23,3 °C	25 juillet 2019	40,5 °C	27 juin 2019
Normales	Moyenne annuelle	9,5 °C		16,8 °C	
Records	Moyenne annuelle la plus basse	8,55 °C	2010	16,02 °C	2010
	Moyenne annuelle la plus élevée	10,61 °C	2014	18,04 °C	2003
	Valeur quotidienne la plus basse	-9,2 °C	01 mars 2005	-3,5 °C	08 février 2012
	Valeur quotidienne la plus élevée	23,7 °C	08 août 2003	40,5 °C	27 juin 2019
		Hauteur de précipitations		Nombre de jours avec précipitations	
2019	Total annuel	827,0 mm		120,0 j	
	Hauteur quotidienne la plus élevée	32,5 mm	23 septembre 2019		
Normales	Total annuel moyen	759,0 mm		113,9 j	
Records	Total annuel le plus bas	516,2 mm	2005	84,0 j	2015
	Total annuel le plus élevé	872,5 mm	2014	131,0 j	2001
		Durée d'ensoleillement		Nombre de jours avec bon ensoleillement	
2019	Total annuel	2347,3 h		100,0 j	
Normales	Total annuel moyen	-		-	
Records	Total annuel le plus bas	2136,2 h	2016		
	Total annuel le plus élevé	2411,7 h	2018	118,0 j	2018

4.2 INCIDENCES DU PROJET SUR LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

4.2.1 INCIDENCE SUR L'ALIMENTATION EN EAU :

— sans objet, bâtiment déjà branché

4.2.2 INCIDENCE DU REJET DES EAUX :

— sans objet, bâtiment déjà raccordé

4.2.3 INCIDENCES DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX :

Les travaux seront réalisés par l'entreprise PLAIRE.

Des engins de chantier seront acheminés sur site. Ils resteront sur place le temps des travaux.

L'entretien de ces engins se fera hors site, sauf panne exceptionnelle et blocage à l'établissement. La vérification périodique des engins doit être à jour.

Quelques camions apporteront les matériaux de construction.

Date prévisionnelle de début de travaux : 2023

Date prévisionnelle de fin de travaux : octobre 2023

Durée : 6mois

4.2.4 INCIDENCE AVEC LES MILIEUX AQUATIQUES :

4.2.4.1 INCIDENCE SUR LES ZONES HUMIDES / ZONES INONDABLES

_sans objet, le bâtiment a été décalé pour ne pas empiéter sur le fossé

4.2.5 INCIDENCES SUR LA SANTÉ, LA SALUBRITÉ PUBLIQUE, LA SÉCURITÉ CIVILE, L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

— sans objet

4.2.6 AUTRES INCIDENCES ÉVENTUELLES :

— sans objet

4.3 INCIDENCES SUR LES OBJECTIFS DE CONSERVATION DES SITES NATURA2000

4.3.1 DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000

Les travaux sont en site Natura2000 du Marais de Brouage et Ile d'Oléron.

N° Régional	Code Européen	Dépt.	Nom du site	Emprise du site
ZSC	SIC FR5400431	17	Marais de Brouage et Nord Oléron	Terrestre et marin
ZPS	ZPS FR5410028	17	Marais de Brouage, Ile d'Oléron	Terrestre et marin

4.3.1.1 HABITATS INVENTORIÉS :

20 habitats d'intérêt communautaire ont été répertoriés sur le site Natura 2000 du Marais de Brouage et nord-Oléron, dont 4 sont classés prioritaires par la Directive.

Les habitats d'intérêt communautaire couvrent au total plus de la moitié de la surface du site Natura 2000 (52.54 %), soit 13 734 ha sur une surface totale de 26 142 ha.

Les habitats classés d'intérêt prioritaire par la « Directive Habitat » sont présents à hauteur de 1 423 ha, ce qui représente plus de 10 % du recouvrement total des habitats d'intérêt communautaire inventoriés.

Le complexe estuarien qualifie le site Natura 2000 « Marais de Brouage et nord-Oléron » comme un des grands sites estuariens de la façade atlantique française au sein duquel de nombreuses communautés végétales et animales sont inféodées.

Par ailleurs, une de ses originalités réside dans sa forte dépendance vis-à-vis de certaines activités humaines (conchyliculture, pisciculture...) qui ont contribué à étendre leur répartition et à permettre pour certains, d'assurer leur entretien et leur maintien en bon état de conservation : les 1387 hectares de « Lagunes côtières » EUR 1150* en sont l'exemple le plus frappant.

4.3.1.2 ESPÈCES INVENTORIÉES :

(Source : rapport de synthèse : Communauté de commune Marennes)

4.3.1.2.1 AVIFAUNE :

Au total, 253 espèces d'oiseaux ont été observées sur le site Natura 2000 en 2010, dont 105 nicheuses.

Les espèces les plus fréquentes sont soit des oiseaux effectivement abondants et largement répartis dans la zone d'étude (Cisticole des joncs, Alouette des champs), soit des espèces hautement détectables (Aigrette gazette, Tadorne de Belon, Busard des roseaux) à forte dispersion.

4.3.1.2.2 FAUNE:

L'inventaire naturaliste a permis de recenser les espèces suivantes :

- 36 espèces de mammifères (hors chauves-souris) dont 2 citées à l'annexe II de la Directive Habitats (aussi en annexe IV).
- 20 espèces de chauves-souris, toutes citées à l'annexe IV dont 8 visées à l'annexe II.
- 16 espèces d'amphibiens dont 7 citées à l'annexe IV.
- 11 espèces de reptiles dont 1 citée à l'annexe II (aussi en annexe IV) et 4 citées uniquement à l'annexe IV.
- 50 espèces d'odonates (libellules) dont 2 citées à l'annexe II (1 espèce est aussi à l'annexe IV).
- 58 espèces de rhopalocères (« papillons de jour ») dont 1 citée à l'annexe II, citée aux deux annexes II et IV et une 1 autre espèce uniquement à l'annexe IV.
- 3 espèces de coléoptères citées à l'annexe II (2 espèces sont aussi à l'annexe IV).
- 2 espèces de poissons d'intérêt communautaire peuvent potentiellement fréquenter le site (Alose feinte – Annexe II et Esturgeon d'Europe – Annexes II et IV) mais aucune étude n'a été réalisée afin d'infirmier ou de confirmer ces suppositions.

Les 20 espèces citées à l'annexe II de la Directive Habitats ont fait l'objet d'une évaluation de leur statut de conservation

Exemple d'espèce : la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), le Cuivré des Marais (*Lycaena dispar*), le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).

4.3.1.2.3 LA FLORE

Le FSD du site mentionne la présence de 2 espèces végétales inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitat :

- Le Cynoglosse des dunes (*Omphalodes littoralis*)
- Le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*)

Si le Cynoglosse est bien effectivement présent sur le site, il n'en va pas de même pour le Liparis de Loesel dont une station existe (-ait ?) à moins de 200 m à l'ouest du périmètre du site Marais de Brouage-Oléron mais au sein d'un autre site, contigu, celui des « Landes de Cadeuil » n° FR 5400465.

Omphalodes littoralis est connu de longue date sur l'île d'Oléron, notamment sur sa côte ouest, où les systèmes dunaires mieux développés et zonés, sont beaucoup plus favorables que ceux de la côte est. Néanmoins un petit secteur de présence est attesté depuis au moins 20 ans, à l'intérieur et en limite de la Réserve Naturelle du Marais de Moëze, entre le camping OSTREA au nord et la pointe des Doux au sud, soit l'équivalent d'un linéaire de 2500 m environ.

Ces espèces ne sont pas présentes sur le site du projet, plateforme calcaire ...

(Source : rapport de synthèse : Communauté de commune Marennes)

4.3.2 DOCOB

La validation du DOCOB date de mars 2012.

4.3.3 LES HABITATS NATURELS DE LA ZONE DU PROJET

Les inventaires des cellules paysagères réalisés dans le cadre de la démarche NATURA 2000 par la LPO, ont inventorié la parcelle en marais ostréicole.

Sur le site précis des travaux il n'y a habitat N2000, car actuellement la zone est actuellement anthropisée. La localisation des futurs travaux se situe sur une plateforme de travail en partie bétonnée et l'autre partie avec sol en calcaire.

4.3.3.1.1 LAGUNES CÔTIÈRES (1150)

Ce type d'habitat est très bien représenté sur l'ensemble du site Natura 2000.

En marais d'Oléron, cet habitat s'étend sur plus de 1020 ha en situation dominante, et sur plus de 203 ha en complexe avec d'autres habitats de la Directive, ce qui représente un recouvrement relatif de près de 50% de la surface totale du marais.

En marais de Brouage cet habitat s'étend sur une surface relative de 459ha (soit 9.6% de la surface totale du marais) dont 154ha sont des formations complexes. Il est exclusivement présent dans le marais salé, à l'exception d'une infime fraction en marais saumâtre.

Étendues côtières d'eau salée d'origine anthropique créée à des fins aquacoles (saliculture, pisciculture puis conchyliculture). Cet habitat de lagune se caractérise par des apports d'eau salée plus ou moins réguliers (marée, réseaux de chenaux et fossés), d'eau douce (apport variable selon pluviométrie) et des sorties par évaporation en été pouvant conduire jusqu'à une phase d'assec pour certaines d'entre elles. Elles voient donc leur salinité varier de manière importante au cours de l'année.

Le complexe lagunes/habitats halophiles associés (salicorniaies, prés salés atlantiques et thermo-atlantiques, fourrés halophiles...) se révèle être tout à fait remarquable sur ce site, d'autant plus qu'une part importante des lagunes étant plus ou moins à l'abandon, présentent une végétation luxuriante en très bon état de conservation.

Les lagunes présentes sur le site ont été créées et entretenues par l'Homme à des fins aquacoles, or peu à peu ces pratiques se perdent, les lagunes souffrent de déprise. Le renouvellement des eaux salées n'étant plus ou mal permis, l'habitat se dégrade peu à peu et à terme peut évoluer vers des habitats moins originaux.

*Globalement, le site offre tous les stades possibles d'état de conservation des lagunes, de faciès très bien conservés à d'autres dont le déclassement serait discutable. Il s'avère, **selon les observations sur le terrain que les lagunes les mieux conservées sont celles exploitées de manière extensive par les conchyliculteurs**, car en plus d'offrir de belles eaux végétalisées, ces espaces offrent des complexes périphériques herbacés et frutescents luxuriants et esthétiques. À contrario, les lagunes exploitées de manière intensive, ainsi que celles **abandonnées** depuis longtemps, présentent un **intérêt patrimonial moindre lié à un excès ou à une carence de gestion**. En définitive, l'état de conservation des milieux de lagune, malgré les fortes disparités observées, peut être qualifié de moyen.*

La préservation de cet habitat étant dépendante de son mode de gestion hydraulique, il est recommandé de favoriser la reprise d'activités conchylicoles extensives pour favoriser un renouvellement et un entretien régulier des voies de circulation de l'eau salée. (MNHM)

Cet habitat ne sera pas impacté car uniquement création d'une couverture et le sol actuel est une plateforme calcaire et béton actuellement



4.3.4 LES ESPÈCES FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES

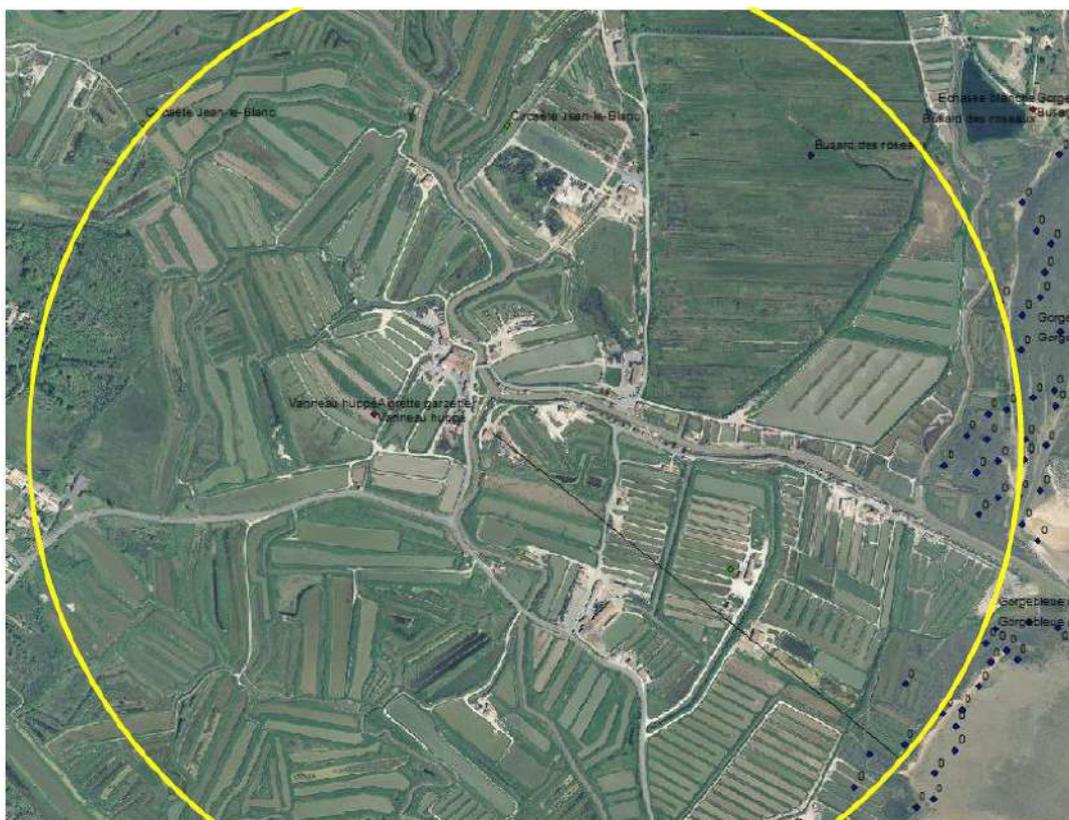
4.3.4.1 FLORE :

Omphalodes littoralis seule espèce végétale d'intérêt communautaire identifiée sur le site Natura 2000, n'est pas présente sur le site.

4.3.4.2 FAUNE :

Cette analyse fait état de la présence d'espèces animales d'intérêt communautaire à proximité du site et dont les capacités de dispersion peuvent laisser envisager la présence sur le site même.

En jaune rayon de 1km autour du site



Site d'alimentation pour certains Ardéidés (aigrettes **garzette**,...)

Vanneaux huppés

Les autres espèces ont été inventoriées dans un rayon de 1km :

Circaete jean le blanc

Busard des roseaux



4.4 LES INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS ET LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Sur le site précis des travaux, il n'y a pas d'espèce floristique et faunistique reconnue au sein de NATURA 2000.

La cellule paysagère inventoriée en ostréicole exploitée, sera toujours exploitée de la même façon. Le trafic, et le public seront équivalents.

Pour limiter l'impact le bâtiment de départ devait chevaucher le fossé à proximité. Le bâtiment a donc été décalé.

Le nouveau bâtiment, de type préau, sera à destination conchylicole, il permettra d'améliorer les conditions sanitaires et de travail, pour les coquillages et pour les hommes. Il permettra à l'entreprise de répondre aux normes sur la purification des coquillages.

Pendant les travaux, des engins et camions de chantier engendreront du bruit une partie de la journée. Mais le dérangement peut être considéré comme non significatif. L'activité conchylicole étant présente sur site.

L'exploitation du bâtiment n'entraînera pas de nuisances sonores et olfactives : aucune incidence significative.

Nous pouvons considérer l'impact de ce projet comme non significatif, sur les habitats et espèces.

4.5 COMPATIBILITÉ AVEC LE SCHÉMA DIRECTEUR OU LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Les orientations D27 et D40 du SDAGE Adour Garonne, concernant la préservation, restauration et la gestion des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux sont respectées : aucune modification de zones humides.

5 PARTIE 5 : LES MOYENS DE SURVEILLANCE PRÉVUS

L'entreprise entretiendra l'ensemble de ses bâtiments et ses marais régulièrement, tout en respectant la réglementation.